



**GIP** Politique de la ville  
Tarbes - Lourdes - Pyrénées

**cget**



**tarbes  
lourdes  
pyrénées**  
Communauté  
d'agglomération



# CONTRAT DE VILLE DU GRAND TARBES

## - RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2018 -



Résidence artistique « Retrouvailles » – Crédit Photo : Caroline Le Méhauté

## SOMMAIRE

<i>Cadre Général</i> .....	page 3
1 - ANALYSE TRANSVERSALE .....	page 4
1.1 Inscription dans le projet de territoire .....	page 4
1.2 L'approche intégrée .....	page 4
1.3 Mode de gouvernance .....	page 5
1.4 Modalités de participation des habitants .....	page 6
1.5 Ingénierie .....	page 7
2 - ANALYSE ET <b>BILAN DE L'ACTION MENEÉ EN 2018</b> .....	page 6
2.1 Bilan par quartier des actions menées dans le cadre du Contrat de ville du Grand Tarbes .....	page 6
2.2 Bilan par thématique des actions menées dans le cadre du Contrat de ville du Grand Tarbes.....	page 14
2.3 Bilan financier .....	page 24
2.4 Perspectives 2019 .....	page 29
3 - PACTE FINANCIER ET FISCAL .....	page 31
4 - <b>MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)</b> .....	page 31
ANNEXES .....	page 36

## CADRE GENERAL

**La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014** prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'Etat et des collectivités l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les nouveaux Contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement, de façon adaptée et le cas échéant, renforcée, les politiques publiques déployées par les partenaires du contrat.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'article L. 1111-2 et l'article L.1811.2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un « *débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'EPCI et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* » Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

**Le présent rapport « Politique de la ville » 2018 du Contrat de ville du Grand Tarbes a pour objet de consolider les éléments de bilan de l'action des collectivités locales en faveur des quartiers prioritaires, dans l'objectif de favoriser localement une meilleure analyse et prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires.**

Il convient de rappeler quelques éléments de contexte local.

**Deux Contrats de ville ont été signés le 26 juin 2015 dans le département des Hautes-Pyrénées :**

- Le Contrat de ville du Grand Tarbes,
- Le Contrat de ville de Lourdes.

Ils sont pilotés en 2018 par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La mise en œuvre est assurée par un Groupement d'intérêt public (GIP), qui réunit les partenaires suivants :

- l'État, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la CATLP : partenaires financeurs du GIP ;
- la CAF : partenaire avec voix consultative, qui mobilise des crédits de droit commun en fonction des actions.

**La nouvelle géographie prioritaire a été redéfinie par la loi du 21 février 2014 précitée selon les critères suivants.**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont situés en territoire urbain, et caractérisés par deux éléments : un nombre minimal d'habitants et un « écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants » (critère unique), défini par rapport au territoire national d'une part, et à l'unité urbaine d'autre part.

Au vu de ces critères, la géographie prioritaire du Contrat de ville du Grand Tarbes est la suivante :

- **3 quartiers prioritaires (QPV), situés sur Tarbes (Tarbes Nord, Tarbes Est, Tarbes Ouest) : la population de ces 3 QPV s'élève à 7 451 habitants (population INSEE 2017), soit 17.51 % de la population de Tarbes ;**
- **1 quartier de veille, situé sur Aureilhan (Les Cèdres, Arreous, Courreous).**

Le présent rapport s'articule conformément à l'architecture préconisée dans le guide méthodologique pour l'élaboration du rapport politique de la ville, rédigé par le CGET, autour des quatre axes suivants :

1. Analyse transversale
2. Compte-rendu des actions menées
3. Modalités d'utilisation de la DSU
4. Annexes

## 1) ANALYSE TRANSVERSALE

Le rapport Politique de la ville permet à la collectivité de rendre compte de son action en faveur des QPV, mais aussi du quartier de veille, au regard des objectifs généraux de la politique de la ville et des objectifs spécifiques identifiés dans le contrat de ville.

### 1.1.) Inscription dans le projet de territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que le Contrat de ville est adossé au projet de territoire. Il s'agit en effet de conférer un caractère stratégique et structurant à l'action déployée en faveur des territoires prioritaires et d'identifier l'ensemble des ressources, à l'échelle intercommunale susceptibles de répondre aux problématiques particulières identifiées dans ces quartiers.

**Une nouvelle agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Le projet de territoire a été repensé à l'échelle de ce nouveau territoire par les élus. Il a donné lieu à l'élaboration d'un projet

politique, validé lors du Conseil communautaire du 30 novembre 2017. L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a impulsé une réflexion sur l'élaboration d'un PLUI voire d'un SCOT intégrant les différentes politiques publiques telles que l'habitat, l'environnement, l'aménagement du territoire, les équipements culturels et sportifs, etc... La politique de la ville contribuera à alimenter cette démarche dans le cadre de sa compétence.

Le caractère structurant des projets portés par l'agglomération (NPNRU, PDU, PLUI, PCAET,...) viendra ainsi croiser la dynamique des contrats de Ville et les problématiques des quartiers dans une logique d'un aménagement du territoire ambitieux, équilibré et solidaire.

Le GIP Politique de la ville a ainsi été associé sur l'année 2018 à la définition des objectifs et du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) piloté par la CATLP.



*Animations d'été à Solazur – Crédit Photo : GIP PV*

### 1.2.) L'approche intégrée

Les nouveaux Contrats de ville doivent favoriser la bonne articulation entre les volets « cohésion sociale », « renouvellement urbain et cadre de vie » et « développement économique et emploi ».

**L'approche intégrée du territoire s'est basée en premier lieu sur les orientations nationales de la politique de la ville fixées dans la circulaire du 6 février 2018 par le Ministère de la cohésion des territoires.**

Elles se sont articulées sur le département prioritairement autour de :

#### ➤ L'évaluation à mi-parcours

Les Contrats de ville font l'objet d'ici à la fin du premier semestre 2019 d'une évaluation à mi-parcours, dans le cadre de la clause de revoyure. Le Conseil d'administration du GIP a décidé localement de faire porter l'évaluation sur trois questions :

- Dans quelle mesure le contexte intercommunal a-t-il changé depuis la signature des contrats de ville ? La situation des quartiers a-t-elle changé ?
- En quoi la politique de la ville vient-elle compléter le droit commun existant en matière d'emploi ?

- En quoi le conseil citoyen est-il utile dans la mise en œuvre des Contrats de ville ?  
Cette évaluation permettra de poser les orientations jusqu'à la fin du Contrat de ville, dont le terme vient d'être repoussé à 2022.

Une démarche participative a été engagée, associant les partenaires techniques et les membres des conseils citoyens (par le biais de questionnaires écrits, d'entretiens individuels), complétée par une analyse de données.  
Afin d'en partager les résultats et de réfléchir aux pistes de travail pour 2019/2022, une Matinale de la politique de la ville, initialement prévue le 8 décembre 2018, est programmée le 9 février 2019.

➤ La prise en compte des objectifs prioritaires pour faire réussir les QPV :

- **La priorité donnée au volet Emploi et développement économique** : le Conseil d'administration du GIP a fait de ce pilier l'enjeu central des Contrats de ville depuis 2015. Il a décidé de fixer un objectif ambitieux de 30 % de la programmation budgétaire. En 2018, ces objectifs ont été partiellement atteints (90 679 € soit 17 % sur le Grand Tarbes, 26 200 € soit 29 % sur Lourdes). Il convient d'y rajouter le montant de 98 495€, fléché dans le cadre des conventions d'abattement de TFPB vers des contreparties emploi (cofinancement des postes d'éducateurs de rue, chantiers premiers vers l'emploi, chantier d'insertion spécifique QPV).

- **Le renforcement du lien social républicain** : le territoire a poursuivi son engagement dans le plan *Valeurs de la République et laïcité*, formation dont a bénéficié chacun des 12 adultes relais du 65. Plusieurs actions menées localement ont fait l'objet d'une labellisation dans le cadre de l'évènement « *40 ans de la politique de la ville – inventons des territoires de demain* », en particulier celles menées sur le volet Emploi (les chantiers premiers pas vers l'emploi portés par le GIP, l'action *Osons l'entreprise* portée par Atrium FJT et CitésLab portés par la CATLP).

- **La poursuite du travail de simplification engagé auprès des associations** : 5 conventions pluriannuelles d'objectifs ont été conclues à titre expérimental pour la période 2016 / 2018. Leur évaluation a été réalisée en 2018, afin que le Conseil d'administration puisse le cas échéant envisager les modalités de poursuite de ce type de conventionnement.

- **La mobilisation des parties prenantes, en particulier les conseils citoyens**, qui doit désormais être « la modalité ordinaire de construction de l'action publique » (circulaire du 6 février 2018) : 6 conseils citoyens existent sur le territoire (4 sur Tarbes et 2 à Lourdes) et se réunissent mensuellement. Ils sont porteurs d'initiatives et associés aux différents temps du Contrat de ville (à titre d'exemple en 2018 : NPRNU, évaluation des Contrats de ville, contreparties sur l'abattement de TFPB, participation au comité de sélection de la résidence artistique,...).

**Par ailleurs, cette approche globale a fait l'objet d'un regard particulier sur les quartiers bénéficiant d'un nouveau projet de renouvellement urbain.**

Le projet de renouvellement urbain, qui concerne sur Tarbes le quartier Bel Air, est pleinement inscrit dans le Contrat de ville.

L'étude en cours prend en considération les enjeux de cohésion sociale, d'emploi et de développement économique. Il a été demandé au groupement retenu de produire un diagnostic et des scénarii basés sur une approche intégrée du territoire concerné.

### **1.3.) Mode de gouvernance**

Le **mode de gouvernance** choisi sur le territoire contribue fortement à privilégier cette approche globale.

Le **GIP, mutualisateur de financement et de stratégie**, composé de l'Etat, de la Communauté d'agglomération TLP, du Conseil départemental et de la CAF, a été consolidé dans son rôle. Les partenaires partagent et définissent la stratégie d'ensemble. Ils mutualisent les moyens d'intervention sur les quartiers et lancent un appel à projet commun afin de retenir les actions pertinentes au regard des orientations. La CAF est intégrée depuis 2015 dans le GIP, signe de la mobilisation renforcée du droit commun.

En 2018, ce partenariat a encore été renforcé : **une convention « culture et politique de la ville » a été signée pour la période 2018 / 2020 entre la DRAC, le GIP Politique de la ville TLP et les collectivités locales**. A titre expérimental

et de manière innovante, la DRAC délègue ces crédits d'intervention en matière de politique de la ville au GIP, ce qui permet de renforcer la cohérence des interventions, la structuration des projets et de fédérer les partenaires.

A noter également que **les partenaires de l'emploi, réunis dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), dédié à la politique de la ville, animé par l'Etat**, donnent leur avis à titre consultatif sur les projets déposés sur le volet emploi du Contrat de ville, dans un souci de complémentarité entre les actions de droit commun et la politique de la ville.

#### 1.4.) Modalités de participation des habitants

Autre évolution significative de ce contrat, **les habitants sont associés de manière systématique à la vie du Contrat de ville**, dans un objectif de co-construction.

Instance obligatoire de par la loi de 2014, les conseils citoyens sont un des outils de démocratie participative mobilisés sur Tarbes. Après avoir accordé un temps suffisant de maturation et de stabilisation aux différents conseils citoyens, **un arrêté préfectoral de composition et de fonctionnement a été pris le 17 février 2017**, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 21 février 2014, pour fixer la composition de chaque conseil citoyen ainsi que la durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires. Ils comptent au total 121 personnes (habitants et acteurs associatifs).



Jardins partagés à la Ferme Fould – Crédit Photo : GIP PV

**4 conseils citoyens ont été créés et fonctionnent depuis trois ans** : Laubadère, Solazur / Debussy, Mouysset / Val d'Adour et Ormeau Bel Air. Instances autonomes dans leur fonctionnement, ils sont fortement reliés au Contrat de ville. Ils ont pu tous, chacun à leur manière et à leur rythme progresser dans l'écoute et l'échange, la construction d'une parole commune, la connaissance de leur ville et des institutions. Leur contribution est précieuse pour être au plus près du terrain.

Au vu notamment de leur expertise d'usage de leurs quartiers, ils constituent désormais des acteurs incontournables de la politique de ville, qui souhaitent co-construire aux côtés des élus et des autres partenaires. Ils apportent un point de vue complémentaire à d'autres outils existants, en particulier les conseils de quartier mis en place par la ville de Tarbes, ou d'autres démarches participatives menées sur le territoire (exemple de l'action menée par le Conseil départemental). L'organisation d'une journée inter-conseils citoyens le 16 septembre 2017, à leur initiative, afin de favoriser les échanges d'idées et de bonnes pratiques, a marqué une première étape. La Matinale de la politique de la ville, prévue en 2018 et repoussée début 2019, vient s'inscrire dans cette continuité.

Par ailleurs, des besoins en « formation conjointe » des habitants membres des conseils citoyens mais également des associations et acteurs locaux du territoire, ainsi que des élus ont été recensés et validés par les partenaires de la Politique de la ville. Cette démarche, qui s'est articulée en plusieurs phases en 2017 et 2018, a fait l'objet de l'appui du prestataire « Solidarités Ville », spécialisé dans la « co-construction des projets par l'échange de savoirs pour des actions adaptées et innovantes. »

Les dispositions législatives précisent que « *les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.* »

Localement, les conseils citoyens sont aujourd'hui associés de la manière suivante sur Tarbes :

- des représentants de chacun des conseils citoyens concernés sont associés au COPIL du NPNRU de Tarbes ;
- l'ensemble des conseils citoyens a été amené à participer à l'évaluation des Contrats de ville de manière individuelle (41 questionnaires et entretiens individuels recueillis) ou collective (invitation à la Matinale de la politique de la ville) ;

- l'ensemble des quatre conseils citoyens a fait remonter des propositions dans le cadre des conventions d'abattement de TFPB ;
- les membres du conseil citoyen ont été associés ou sont à l'initiative de certaines démarches spécifiques (comité de sélection de la résidence artistique, Gestion urbaine et sociale de proximité à Bel Air).

Enfin, un soutien technique et financier des projets qu'ils ont impulsés et qui rentrent dans les priorités du Contrat de ville (jardins partagés, réalisation d'un film, journal de quartier,...) a été apporté en 2018 par le Fonds de participation des habitants. Créé en 2017, il est cofinancé par le GIP, et depuis cette année, par la CAF et l'OPH 65 (dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB).

### 1.5.) Ingénierie

Le GIP assure la mise en œuvre des Contrats de ville. L'équipe technique est composée de 6 personnes, 3 sur des missions d'ingénierie et 3 sur des missions opérationnelles :

- Marie Christine VAZQUEZ : assistante administrative
- Romain FERRAS : chargé de mission développement social local
- Marlène MARGUI : directrice
- Hary WILLIAMSON : médiatrice emploi et accès au numérique (prise de poste en mai 2018)
- Aurélie MOLAC : éducatrice de rue en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes majeurs sur Laubadère
- Patricia SANGUINET : médiatrice en charge de l'animation des conseils citoyens

Par ailleurs, une équipe projet politique de la ville a été créée en 2015 pour suivre le nouveau Contrat de ville. Elle réunit mensuellement (soit 10 réunions en 2018), à l'initiative du GIP, l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Conseil départemental, Agglomération TLP, villes de Tarbes, de Lourdes et d'Aureilhan, CAF) et travaille de concert sur toutes les thématiques (évaluation, convention d'abattement de TFPB, conseil citoyen, point par quartier, mobilisation du droit commun...). L'équipe projet est la cheville ouvrière de cette approche intégrée.



Soirée Jazz à Laubadère organisée par le conseil citoyen – Crédit Photo : GIP PV

## 2) ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENE EN 2018

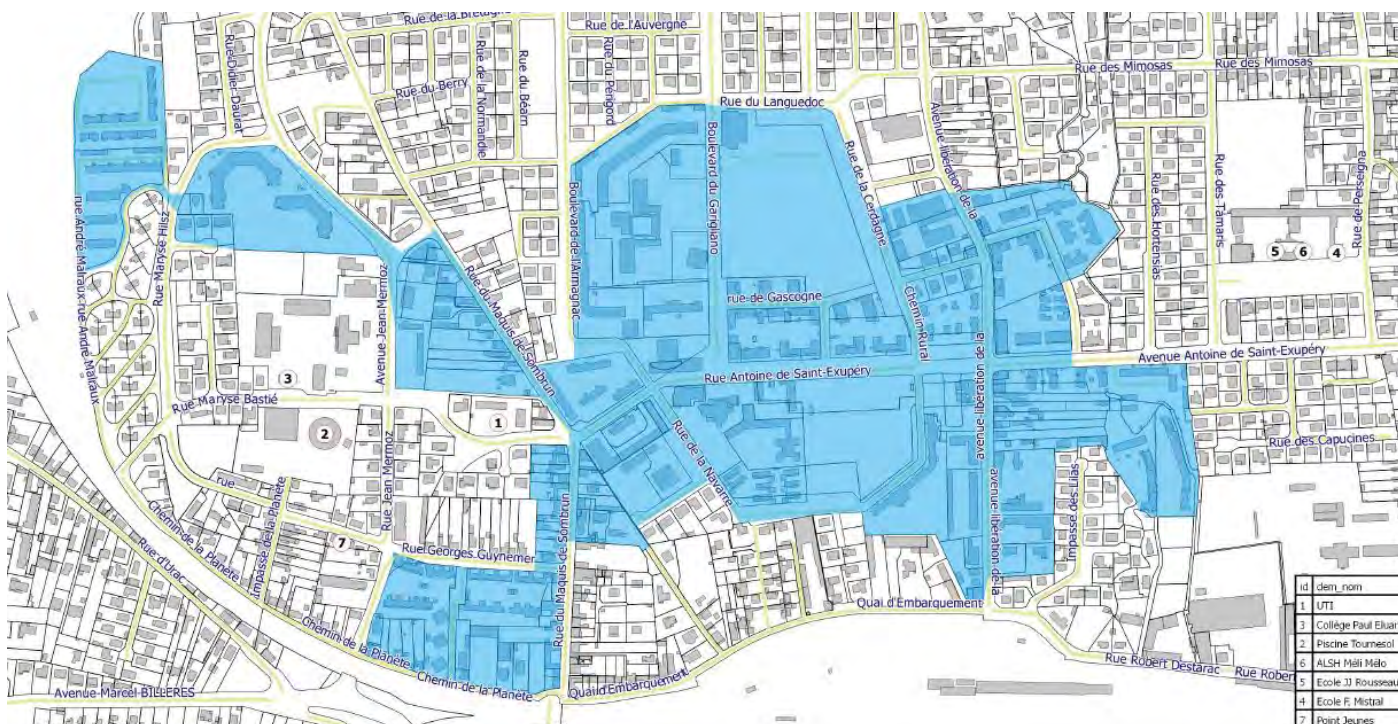
### 2.1) Bilan par quartier des actions menées dans le cadre du Contrat de ville du Grand Tarbes

Cette analyse fait ressortir les actions complémentaires du droit commun, engagées en 2018 au titre de la politique de la ville. Elle s'appuie sur des éléments qualitatifs, qui ont pu être partagés par les institutions lors de différents moments.

L'analyse quantitative, basée sur des indicateurs, est synthétisée en annexe 1.

#### ✓ **TARBES NORD (LAUBADERE)**

Nombre d'habitants : 2 357 hab. (INSEE 2015) / Revenu médian : 7 870 € (INSEE 2014)



#### ✓ **EVOLUTION DE LA SITUATION EN 2018**

Il convient de rappeler que le quartier de Laubadère a bénéficié de 2004 à 2014 d'une opération de renouvellement urbain qui a profondément transformé le quartier. Conformément aux attentes de l'ANRU, un Plan Stratégique Local (PSL) est venu clôturer le PRU engagé depuis 2004.

« Les changements sont particulièrement tangibles : auparavant le quartier de Laubadère figurait comme un site stigmatisé à l'échelle de l'agglomération, ne donnant pas l'envie de venir. (...) Aujourd'hui, celui-ci s'inscrit comme un quartier populaire et banalisé. (...) Ce positionnement repose avant tout sur l'effort d'amélioration et de diversification des conditions d'habitat, des équipements et des offres de services. (...) La simultanéité des interventions a permis de changer la donne » (extraits du PSL réalisé par le cabinet PLACE).

Pour prolonger les effets du renouvellement urbain, et conformément aux préconisations du PSL, le **Contrat de ville** a continué à faire porter ses efforts en 2018 sur les actions menées **en matière de développement économique et d'emploi** :

- **l'accès à l'emploi des jeunes majeurs éloignés de l'insertion professionnelle** : les résultats obtenus sur ce quartier sont très significatifs. Après trois années d'expérimentation, l'organisation partenariale mise en place depuis 2016 porte aujourd'hui pleinement ses fruits. Elle s'appuie sur une éducatrice de rue, rattachée au GIP et cofinancée par la



CAF et l'OPH 65, un médiateur en charge des 16 / 18 ans (sous dispositif adulte relais), rattaché au Programme de Réussite Educative, et des chantiers premiers pas vers l'emploi, qui bien souvent constituent une première expérience salariée et un tremplin pour les jeunes. Le lien est fait avec le droit commun, notamment la Mission Locale, pour chaque situation.

86 jeunes âgés de 16 à 35 ans sont accompagnés ou ont été accompagnés de manière individuelle par l'éducatrice de rue (67 % d'hommes et 33 % de jeunes filles). Sur le nombre de jeunes accompagnés, 29 n'ont pas obtenu le diplôme national du brevet des collèges. 22 ont un suivi parallèle avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. La moitié des jeunes n'étaient plus ou pas en lien avec la Mission Locale, ce qui vient conforter l'idée première d'aller vers ces publics.

Les résultats en termes de retour à l'emploi ou en formation sont parlants : 29 jeunes différents ont participé aux chantiers « 1ers pas vers l'emploi », 39 jeunes ont pu trouver un emploi depuis l'accompagnement (dont 8 CDI, 16 CDD ou interim), 11 sont en formation, 30 sur la Garantie jeunes, 3 en service civique.

Aujourd'hui, il n'y a plus sur ce quartier le discours de désespérance des jeunes par rapport à l'emploi, discours qui était très perceptible au début du Contrat de ville en 2015.

- **le repérage des personnes potentiellement créatrices d'activités économiques** : mis en place en juin 2017 après une étude portée par le GIP, le dispositif CitésLab piloté par l'agglomération TLP a été expérimenté dans un premier temps sur Laubadère à Tarbes (dans les locaux de l'ADress) et sur l'Ophite à Lourdes. 26 % des porteurs d'idées accompagnés en 2018 habitent Laubadère. Il s'est depuis élargi aux différents quartiers ;

- **la poursuite de l'expérimentation « Les habitants se mobilisent pour leur emploi »**, co-portée par un collectif d'associations de l'ESS et impliquant des habitants bénévoles, qui a pour objectif de repérer les besoins auprès des habitants du quartier pouvant donner lieu à de la création d'emploi. Une association de préfiguration, « Le comptoir de services » vient d'être nouvellement créée ;

- **l'existence d'un lieu générateur de synergies en matière d'économie sociale et solidaire, l'ADress**, animé par les Petits Débrouillards et qui accueille la Coopérative d'Activité et d'Emploi Kanopé, une permanence de CitésLab, des services civiques, le comptoir de services... Il accueillera à compter de 2019 des ateliers numériques.

L'ensemble de ces actions ont pu se déployer grâce à la **mobilisation de financements complémentaires** (OPH 65, CAF, GIP Politique de la ville, Etat, CATLP, Ville de Tarbes, Région...).

**Elles viennent enrichir le travail fait par les institutions de droit commun déjà très présentes sur ce quartier.**

Le conseil citoyen de Laubadère a par ailleurs proposé de travailler sur **l'amélioration de la communication sur les actions existantes sur le quartier**, en créant un journal de quartier. Deux numéros de *l'Echo de Laubadère* ont été publiés sur l'année et diffusés sur le quartier. Les membres du conseil citoyen se chargent du choix des articles, de leur rédaction. Ils ont bénéficié en 2018 de l'appui d'un journaliste.

Ils ont également organisé une **soirée apéro jazz** visant à faire connaître le conseil citoyen sur le quartier, avec l'appui financier du Conseil départemental et du Fonds de Participation des Habitants.



## ✓ **TARBES OUEST (SOLAZUR-DEBUSSY)**

Nombre d'habitants : 1 516 hab. (INSEE 2015) / Revenu médian : 5 976 € (INSEE 2014)



## ✓ **EVOLUTION DE LA SITUATION EN 2018**

Sur Tarbes, le quartier de Solazur avait été retenu par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) comme **Projet d'intérêt régional**, avec le quartier de Bel Air.

L'étude de préfiguration, sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération, a permis de dresser des principes d'intervention suivants : agir sur la configuration du bâti, notamment les parties communes ; tendre vers une déconstruction progressive des immeubles afin de proposer des produits adaptés au marché de l'habitat ; développer un quartier universitaire.

Toutefois, compte tenu d'une part, des premiers résultats des études menées dans le cadre du protocole, et, d'autre part, des capacités d'intervention inhérentes aux différents maîtres d'ouvrage, les membres du comité de pilotage NPNRU, ont, d'un commun accord, validé le principe d'une intervention, dans un premier temps sur un seul quartier de Tarbes : Bel Air.

En 2018, à noter :

- **La poursuite des initiatives citoyennes** portées par des habitants et les partenaires de terrain avec notamment la création d'un blog par les partenaires de terrain visant à mieux faire connaître les actions menées et le lancement d'un projet de marché par le conseil citoyen de Solazur.

- **L'amélioration du cadre de vie grâce à un travail qui s'est poursuivi avec la ville de Tarbes et l'OPH 65 sur les espaces communs** : installation de mobilier urbain après concertation avec le conseil citoyen sur Solazur et Debussy, aménagement du parking à Solazur, pose de barrières permettant de sécuriser l'espace vert de Debussy,...



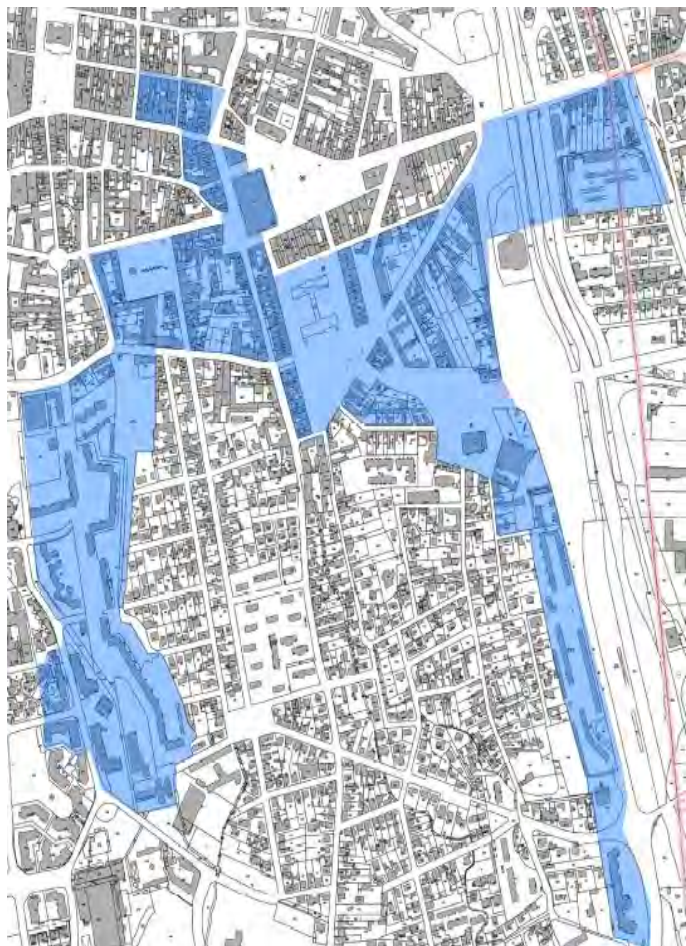
Animations d'été – Crédit Photo : GIP PV

- La réalisation de chantiers avec l'OPH 65 dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB : chantiers éducatifs avec l'APS 65 de rénovation des caves à Debussy et chantiers « premiers pas vers l'emploi » de rénovation des halls de la tour 7 par le GIP Politique de la ville et le PRE.

A noter que des problèmes récurrents sont soulevés en matière d'accès aux soins sur ce quartier.

## ✓ **TARBES EST (ORMEAU – BEL AIR / MOUYSET – VAL D'ADOUR)**

Nombre d'habitants : 3 316 hab. (INSEE 2015) / Revenu médian : 11 392 € (INSEE 2014)



### ✓ **EVOLUTION DE LA SITUATION EN 2018**

Tarbes Est se compose de deux quartiers bien distincts : Mouysset et Ormeau Bel Air.

#### • **Sur Ormeau Bel-Air**

**Le quartier de Bel-Air a été retenu par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) comme Projet d'intérêt régional.**

L'étude de préfiguration, sous maîtrise d'ouvrage de la CATLP, est en cours. Elle a permis, sur le quartier Bel Air, de définir plusieurs scénarii possibles d'évolution du quartier à travers les piliers d'actions suivants : le développement du centre-ville par l'intégration du quartier (désenclavement) ; la mise en valeur du potentiel paysager des espaces publics ; la déspecialisation des formes d'habitat ; le soutien aux copropriétés.

Par ailleurs **une opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH RU)** a été engagée sur le centre de Tarbes en général et sur le quartier de Bel-Air en particulier, considérant les enjeux complémentaires de réhabilitation des co-propiétés privées de ce quartier qui dispose d'un habitat mixte privé et public.

Le travail a porté sur les enjeux identifiés comme prioritaires en 2018 par les partenaires du Contrat de ville :

- **La première année pleine de fonctionnement de la conciergerie, espace ressource ouvert en septembre 2017, située au cœur du quartier** : s'appuyant sur une réflexion partenariale menée dans le cadre de la convention d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, cet espace a été rénové par des jeunes dans le cadre d'un chantier éducatif durant l'été 2017 et mis à disposition de la ville de Tarbes par la SEMI. Cet espace ressources est animé par deux médiatrices sociales de la ville de Tarbes (dont une sur un poste adulte relais). Il accueille des actions proposées par des acteurs divers : l'accompagnement à la scolarité (Portes ouvertes), l'Action éducative familiale (Portes ouvertes), le Point Parents (Mairie), les réunions du conseil citoyen, des ateliers de Pôle emploi intitulés « le Train pour l'emploi »,... Cet espace permet de toucher beaucoup plus de familles sur certaines actions, en particulier l'accompagnement à la scolarité ou l'AEF.
- **Le lancement de la Gestion urbaine et sociale de proximité, lancée sur Bel Air à l'initiative des membres du conseil citoyen** après accord de l'Etat et de M. Le Maire de Tarbes : la GUSP correspond à l'ensemble des actions concertées qui contribuent à améliorer les services rendus aux habitants et la qualité de vie sur un quartier. Elle représente un levier important pour donner de la cohérence aux initiatives de tous les acteurs intervenant sur le quartier. Après un temps de diagnostic mené au printemps 2018, deux axes de travail ont été priorités : les déchets / encombrants et l'insécurité. La démarche est pilotée par l'Etat, en lien étroit avec le GIP, durant la phase amont du renouvellement urbain et sera intégrée à la convention de renouvellement urbain.

- **La mise en place d'une initiative portée par Pôle Emploi, le Train pour l'emploi** : cette action s'inscrit dans la volonté de la structure d'aller vers les publics, avec des outils différents de ceux utilisés en agence. Menée en partenariat avec les médiatrices sociales, elle permet chaque jeudi aux personnes qui le souhaitent de venir rencontrer et échanger avec un conseiller, sur des formats très ouverts.
- **La poursuite des actions en direction des enfants, des jeunes et des familles**, notamment « hors-les-murs » que ce soit par des actions ponctuelles (animations estivales coordonnées et impliquant des habitants, des associations et la ville de Tarbes, intervention régulière du comité départementale du jeu d'échecs) ou pérennes (*Bibliothèque de rue* portée par ATD Quart Monde, *Café des Parents* par la Ville de Tarbes).  
Ces actions viennent en complément de l'action éducative menée par l'Espace En'Vies Sud dans la durée, qui a connu un renouvellement de sa fréquentation.  
L'Association de Prévention spécialisée poursuit également son action de prévention sur le quartier dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance.

A noter également que le conseil citoyen d'Ormeau Bel Air a poursuivi son implication sur la thématique **des jardins partagés**, dans l'objectif d'inciter les habitants du quartier à se rencontrer. Après avoir créé en 2017 les premiers jardins à la ferme Fould, ils ont dupliqué l'expérience au cœur de Bel air, avec un appui des Petits Débrouillards et de Médianes sur la réalisation des jardinières et de la ville de Tarbes sur la partie technique.

La résidence artistique menée en 2018 par Caroline Le Méhauté sur différents jardins partagés des QPV a permis de fédérer rapidement des habitants autour de cette initiative.



Cirque à Bel Air – Crédit Photo : GIP PV

- **Sur Mouysset**

Après deux années de tension sur ce quartier, les acteurs de terrain et le conseil citoyen ont pu en 2018 réinvestir le quartier et travailler de manière plus sereine sur les différents piliers du Contrat de ville :

- **La Maison de quartier de Mouysset**, rénovée par la Mairie de Tarbes, a rouvert ses portes courant 2018. Destinée à toutes les générations, son activité est coordonnée par une responsable de la Maison de quartier qui a développé de multiples actions durant l'année en s'appuyant sur les partenaires associatifs et institutionnels. Café des femmes, goûter des aînés, café créa, animations pour les familles ou les enfants, soirées festives, les propositions nombreuses ont fédéré un public d'âge très divers.
- **Sur le volet Emploi et développement économique**, après concertation des acteurs de l'emploi, le GIP Politique de la ville a décidé de démarrer les permanences de la médiatrice emploi et accès au numérique sur ce quartier, vu les besoins recensés. Elles sont effectives depuis octobre 2018. 10 personnes sont accompagnées, en lien étroit avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi, en particulier Pôle emploi et le Département.

- **Le conseil citoyen a pu également reprendre son activité dans un contexte plus apaisé** : réalisé à l'initiative du conseil citoyen, et accompagné par l'association Médiannes, le film Talent caché a mobilisé et fédéré 80 participants de Mouysset et de la ville. Diffusé au CGR devant une salle remplie, cette initiative a constitué un temps fort de l'année. Ayant pour objectif initial de changer l'image du quartier, ce film va désormais être diffusé sur la ville et le département, et accompagné par les bénévoles qui l'ont réalisé.



Maison de quartier de Mouysset – Crédit Photo : GIP PV

## **QUARTIER DE VEILLE DES CEDRES (AUREILHAN)**

### **✓ CITES DES ARREOUS, COURREOUS ET AGAU**

Ce quartier est classé en veille active. Il bénéficie d'interventions fortes et coordonnées du droit commun via les partenaires de prévention et éducatifs (APS, MDS Saint Exupéry, MJC d'Aureilhan). Accompagnés par la Ville d'Aureilhan, ils agissent de concert auprès des jeunes et des adultes, que ce soit par un accompagnement individuel des parcours des jeunes ou par des actions conviviales sur le quartier.

Nous pouvons en particulier noter en 2018 :

- **la mise en place d'une création artistique partagée** portée par la MJC d'Aureilhan et fédérant les acteurs et habitants du territoire. Après deux années de préparation, 2018 a été celle de la concrétisation.

Dès le début de l'année, les ateliers de pratiques culturelles au service de l'expression pour le spectacle ont été mis en place les mercredis, vendredis, samedis et sur les vacances scolaires. La volonté des animateurs de la MJC était de mobiliser les enfants, les jeunes et les adultes sur différents ateliers. Les ateliers proposés dans le cadre de cette création étaient multiples et variés (percussions, Beat Box, théâtre, Hip Hop, contes), avec différents partenaires artistiques (compagnie des Improsteurs par exemple) et éducatifs.

Le spectacle a été réalisé sur l'esplanade des Courréous au cœur du quartier. Les spectateurs ont été amenés d'un endroit à l'autre de l'esplanade pour découvrir les différents tableaux présentés par les jeunes, habitants du quartier et intervenants. L'objectif de développer un sentiment de partage a été atteint dans le sens où le temps d'une soirée les habitants ont partagé ensemble.

- **les vendredis Filles**, action qui a permis à 11 jeunes filles de s'impliquer dans une manifestation pour pouvoir financer le départ à la découverte de Barcelone

- **le chantier Vél'eau / Chantier à Saint Pé**

Chaque année et cela depuis 3 ans, en partenariat avec l'Association de Prévention Spécialisée, la MJC d'AUREILHAN accompagne les jeunes à s'engager sur des chantiers Patrimoine dans le cadre des dispositifs départementaux de soutien des chantiers jeunes culture et patrimoine. En 2018, les jeunes ont pu participer à deux chantiers différents sur l'été. Le 1er chantier a été le chantier Vél'eau où les jeunes à vélo ont pu découvrir les patrimoines de l'Adour.

Suite à ce chantier, une exposition a été créée et présentée dans le cadre du CAUE aux Haras de Tarbes et va tourner en 2019 sur différentes communes traversées lors de ce chantier. Le 2ème chantier a été un chantier à Saint Pé de Bigorre où 7 jeunes de 12 à 14 ans ont pu, accompagnés de deux écologues, découvrir et valoriser la faune et la flore de la réserve du Pibeste.

- le lancement d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, porté par la MJC d'Aureilhan pour deux actions à destination des familles, dont une sur l'école des Cèdres (quartier de veille): 15 enfants se sont inscrits sur cette action.

- l'ouverture d'une épicerie solidaire associative sur le quartier depuis novembre 2018, à l'initiative des habitants du quartier montés en association, Solicèdres. Plusieurs partenaires viennent en soutien de ce projet.



Restitution de la résidence artistique sur les Cèdres – Crédit Photo : GIP PV

## 2.2) Bilan par thématique des actions menées dans le cadre du Contrat de ville du Grand Tarbes

Pour rappel, les Contrats de ville Grand Tarbes et Lourdes ont été déclinés dans un plan d'actions bisannuel 2016/2017, prolongé en 2018, comme il est prévu dans le chapitre 3 des Contrats cadre. Ce plan a été écrit de manière partenariale : il décline les actions prévues par pilier, en matière de droit commun et de politique de la ville sur les quartiers prioritaires, et précise leur plan de financement.

Les 4 piliers issus des contrats de ville ont déterminé les axes du plan d'actions. Il s'agit des piliers cohésion sociale, emploi et développement économique, cadre de vie et renouvellement urbain, ainsi que le pilier transversal.

Dans chacun des 4 piliers, des objectifs d'intervention ont été identifiés et des actions à mettre en œuvre ont été priorisées.

90 actions étaient inscrites dans ce plan et il apparaît le bilan suivant :

- **75 ont été réalisées ou sont en cours, soit un taux de réalisation de 83 % ;**
- 12 sont en attente, soit 13,5 % ;
- 3 ont été abandonnées, soit 3,5 %.

	Cadre de vie	Emploi	Cohésion sociale	Actions transversales
Actions réalisées	12	15	23	7
Actions en cours	5	6	5	2
Actions en attente	4	3	2	3
Actions abandonnées	0	1	2	0
Total : 90	21	25	32	12

- **LE PILIER CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN**



*Opération nettoyage à Solazur – Crédit Photo : Mairie de Tarbes*

Le nouveau Contrat de ville intègre pleinement la stratégie en matière de renouvellement urbain et de cadre de vie. L'objectif est d'avoir une vision partagée des enjeux sociaux, économiques et urbains propres à chaque quartier, pour définir un projet urbain par quartier, intégré dans l'agglomération.

C'est dans cette optique qu'est travaillée **l'étude de préfiguration du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU)**, pilotée par l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Initiée courant 2016 sur les deux quartiers retenus par l'ANRU comme Projet d'Intérêt Régional, Bel-Air et Solazur, elle a permis aux acteurs institutionnels de partager un diagnostic commun de ces quartiers (diagnostics urbain, social, économique et développement durable) et de définir des grands piliers d'actions et d'évolution de ces derniers.

L'étude a été conduite en 2018. Compte tenu d'une part, des premiers résultats des études menées dans le cadre du protocole, et, d'autre part, des capacités d'intervention inhérentes aux différents maîtres d'ouvrage, les membres du comité de pilotage NPNRU, ont, d'un commun accord, validé le principe d'une intervention, dans un premier temps sur un seul quartier de Tarbes : Bel Air.

**Les équipements publics prévus dans le plan d'actions du CDV ont tous été réalisés** : rénovation en 2017 de l'ancienne conciergerie par la ville de Tarbes (Bel Air), ouverture courant 2017 d'une crèche passerelle par le CCAS (Ormeau).

La construction en cours d'un terrain multisport et d'un local sportif par la ville de Tarbes sur Laubadère, qui sera utilisé notamment par le club UST Nouvelle Vague, est en cours. L'équipement ouvrira courant 2019.

A noter que ces investissements ont bénéficié de financements partenariaux divers et conséquents (Ville de Tarbes, Département, FEDER, CAF, Région).

Par ailleurs, un travail partenarial important, piloté par l'Etat, avec l'appui du GIP Politique de la ville, et associant le Conseil départemental, la ville de Tarbes, et l'agglomération TLP, a été poursuivi et conforté en 2018 dans le cadre de la **convention d'abattement de TFPB avec les bailleurs sociaux**.

Conformément aux dispositions législatives du 21 février 2014 et aux lois de finances pour 2015, 2016, 2017 et 2018, l'abattement de Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans les Quartiers Prioritaires à la Ville (QPV) est rattaché aux contrats de ville.

La convention fixant des contreparties à cet abattement fiscal constitue une des annexes obligatoire à ces contrats. L'abattement de 30% sur la base d'imposition pour les logements situés dans les quartiers prioritaires permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers. Il permet également de définir un programme d'actions avec les partenaires, avec des contreparties négociées.

Les principaux axes d'intervention listés par l'USH et le CGET dans l'objectif de renforcer les moyens de gestion de droit commun des bailleurs par des actions spécifiques, pour atteindre un même niveau de qualité de service sur l'ensemble du parc, sont: le personnel de proximité, le sur-entretien, la tranquillité, la gestion des déchets et le lien social.

Les conventions cadre signées avec l'OPH 65, la SEMI et ICF Atlantique, ont été déclinées dans des plans d'actions annuels. Ils précisent :

- les actions menées dans le cadre du droit commun qu'il est possible de valoriser ;
- les actions spécifiques de gestion renforcée à mener sur les QPV.

Certains postes de dépenses concernent des actions propres aux bailleurs sociaux : le sur-entretien, la remise en état des logements ou encore les travaux de sécurisation.

D'autres contreparties ont été priorisées ou négociées, et intégrées dans le plan d'actions car correspondant à des besoins repérés par les partenaires ou les habitants :

- à titre d'exemple, pour l'OPH : cofinancement d'un poste d'éducateur de proximité sur Laubadère, financement de 2 chantiers courts « premier pas vers l'emploi » sur Tarbes et de 2 chantiers éducatifs, cofinancement du fonds de participation des habitants, des journaux de quartier (Solassy et L'Echo de Laubadère), prise en compte des propositions des habitants en matière d'aménagement du cadre de vie,...
- pour ICF Atlantique : mise en place d'un chantier d'insertion de rénovation des cages d'escalier de la Planète confié à BTS, monté en partenariat avec le GIP PV, l'Etat et le Département.
- pour la SEMI : mise à disposition de l'ancienne Conciergerie sur Bel-Air.

**Ce cadre de discussion s'avère particulièrement propice pour faire converger les efforts de tous au service de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.**

Ces actions proposées dans le cadre de l'abattement de TFPB s'inscrivent dans **une logique plus globale de gestion urbaine et sociale de proximité.**

Comme mentionné plus haut, une **démarche partenariale forte a été lancée en 2018 par l'Etat, avec une co-animation du GIP sur le quartier d'Ormeau Bel air**, à la demande du conseil citoyen, pour répondre aux difficultés vécues sur ce territoire en termes de sécurité et de gestion des déchets. Après quelques mois de travail partenarial, les premiers résultats sont là : meilleure interconnaissance entre tous les acteurs, renforcement de la présence de la police nationale et de la police municipale, mise en place d'un système rapide de remontées des difficultés en matière de sécurité, retour à une double tournée de collecte par le SYMAT (de manière provisoire),...

Autre point structurant de ce pilier, le **travail engagé par la CA TLP dans le cadre de la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**. Issue des lois ALUR (2014) et Egalité / Citoyenneté, les principaux enjeux de la CIL sont d'une part, d'assurer un équilibre du peuplement sur le territoire et, d'autre part, de renforcer la transparence et l'efficacité de la gestion et de l'information des demandeurs. Le législateur ayant renforcé le rôle des EPCI en tant que chef de file sur cette politique, l'agglomération assure sa mise en œuvre.

Lancée en 2016 à l'échelle du territoire de l'ex Grand Tarbes, l'agglomération a relancé cette démarche en 2017 à l'échelle du nouveau territoire. Les réunions techniques organisées avec les principaux acteurs du logement social présents sur le département (notamment l'Etat, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental, l'ADIL et le GIP Politique de la ville) ont d'abord permis de poser les bases d'un diagnostic partagé. Elles ont également contribué à définir les enjeux en matière d'équilibre de peuplement, de mixité sociale, de relogements liés au NPNRU ou encore de modalités de coopération entre bailleurs et réservataires.

La CA TLP a réuni sa première Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 28 juin 2018. Les orientations ont été formalisées via la **Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)**. Ce document cadre rassemble les différents leviers permettant de contribuer au rééquilibrage du peuplement et de tendre vers davantage de mixité sociale notamment dans les QPV. Les objectifs portés à la fois par la CIA et le NPNRU permettent à l'agglomération de développer une attention particulière sur l'équilibre de peuplement à différentes échelles :

- l'échelle du quartier concerné par le projet de renouvellement urbain ;
- l'échelle de la commune ;
- l'échelle de l'intercommunalité, porteuse du projet.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire communautaire, la CA TLP s'engage sur les quotas d'attributions suivants :



- attributions prioritaires aux personnes définis à l'article 70 de la loi Egalité et Citoyenneté ;
- 25% des attributions annuelles hors QPV seront consacrées aux demandeurs du 1er quartile soit aux demandeurs ayant des ressources annuelles inférieures ou égales à 6 848 € (montant de ressource annuelle fixé par arrêté préfectoral) ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ;
- tendre vers un taux de 50% d'attributions en QPV pour les ménages ayant des ressources supérieures aux demandeurs du 1er quartile.

Dernier aspect notable sur ce pilier « cadre de vie », le GIP accompagne de **nombreuses démarches de jardins partagés**, impulsées par des habitants ou des associations. Quatre existent désormais sur les QPV : à Laubadère (initié dans le cadre d'un partenariat entre Jardins de Bigorre et FIL), à Solazur (collectif du quartier), un à la Ferme Fould (conseil citoyen d'Ormeau Bel air) et un quatrième créé en 2018 au cœur de Bel Air (conseil citoyen).

Afin de faire le lien entre ces initiatives, de les valoriser, une résidence artistique itinérante a été initiée en 2018, cofinancée par la DRAC, le GIP et la ville de Tarbes. L'artiste, Caroline Le Méhauté, a été retenue par un comité de sélection participatif pour son projet « Retrouvailles » autour des cinq sens.

### • LE PILIER EMPLOI / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Conseil d'administration du GIP a fait de ce volet un enjeu central du nouveau Contrat de ville.

#### ➤ **La mobilisation prioritaire du droit commun**

La territorialisation et la mobilisation de l'offre de service des opérateurs du service public de l'emploi et des dispositifs de droit commun des politiques de l'emploi est l'enjeu premier.

Un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) Politique de la ville, animé par l'Etat, réunit Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission Locale, le Département, le Conseil régional, les villes, l'Agglomération TLP et le GIP. Il a poursuivi en 2017 un travail important de mobilisation du droit commun sur les quartiers.

On peut notamment citer la mobilisation renforcée de Pôle emploi sur les quartiers prioritaires en particulier sur Laubadère, Solazur et Bel Air sous des formes diverses et adaptées au quartier, travaillées avec les partenaires (permanences, ateliers, train pour l'emploi).

#### ➤ **La charte « Entreprises et quartiers » :**

La charte « Entreprises et quartiers », signée le 10 septembre 2018 sur le département, est un nouvel outil de mobilisation du partenariat entre les entreprises et les acteurs de l'emploi sur les QPV. Initiée par le ministère de la Ville, elle constitue une approche originale de collaboration entre le monde économique et les acteurs de la politique de la ville. Elle vise à accroître l'implication des entreprises dans le développement économique et social des quartiers prioritaires, en favorisant la mise en œuvre d'actions qui participent à lever les freins à l'emploi et l'insertion des habitants.



*Signature en Préfecture de la charte « entreprises et quartiers » – Crédit Photo : Etat*

9 entreprises se sont à ce jour engagées dans cette charte, dont la co-animation et le suivi des engagements ont été confiés à l'association FACE. La transformation prochaine en « pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE) devrait permettre d'élargir le cercle des entreprises concernées et de renforcer la question de l'apprentissage.

#### ➤ **Les actions complémentaires de la politique de la ville**

A partir de ce premier travail de renforcement du droit commun, ont été collectivement identifiés trois objectifs sur lesquels la politique de la ville pouvait apporter une plus-value :

- **La priorité principale identifiée par le SPEP est la suivante : repérer, créer une relation de confiance et mobiliser les personnes non inscrites et les plus éloignées pour leur permettre de rentrer dans un parcours vers l'emploi**

Le diagnostic réalisé au moment de l'écriture du Contrat de ville faisait ressortir que « la part de personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi ou inscrites mais ne sollicitant pas les institutions du service public de l'emploi était importante, en particulier sur les QPV. » Cette problématique semblait se poser pour les jeunes et, de manière plus récente, pour les seniors de plus de 55 ans. « Au-delà de la question du repérage, se pose aussi celle de l'adhésion : pour la plupart de ces personnes, l'accompagnement individuel classique ne fonctionne pas. Il s'agit de les préparer à l'emploi avec des moyens différents ».

Dès lors, après concertation avec le SPEP Politique de la ville, le développement de missions et d'outils pour aller vers ces publics a été posé comme prioritaire, afin de créer un lien de confiance et de les remettre en lien avec le droit commun :

**> Vers les jeunes (16 / 30 ans) :** poursuite du poste d'éducatrice de rue sur Laubadère et du poste de médiateur au PRE en charge des 16 / 18 ans (cf bilan supra)

**> Vers les adultes :** Un **poste de médiatrice emploi et accès au numérique (sous dispositif adulte relais)**, porté par le GIP, a été créé courant 2018 (opérationnel depuis mai), après un travail de réflexion mené dans le cadre du SPEP. Elle a pour objectif de participer au repérage des demandeurs d'emploi non connus ou non régulièrement suivis par le Service Public de l'Emploi, habitant les quartiers prioritaires de Tarbes et de Lourdes. Une attention particulière est portée aux adultes, en complémentarité du travail fait par les éducateurs de rue auprès du public jeune. Les fonctions de la médiatrice emploi sont complémentaires de celles des conseillers emploi ou référents professionnels des partenaires du SPEP (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Conseil départemental). Elle s'appuie également sur les relais de terrain, notamment les médiateurs présents sur chaque quartier.

- **Préparer ce public à l'emploi avec des actions et des moyens différents, qui permettent d'avancer concrètement dans les parcours d'insertion, complémentaires du droit commun**

**> Par la mise en place de chantiers « premiers pas vers l'emploi » :** expérimentés depuis 2016, ils permettent à des jeunes très éloignés de l'emploi de vivre une première expérience salariée en effectuant des missions simples de réhabilitation sur du collectif de bailleurs sociaux (via l'Association Intermédiaire (AI) Entraides Services). Au vu des résultats très positifs, ils ont été poursuivis en 2018 en s'appuyant sur le partenariat mis en place avec l'OPH dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB. Le PRE et le GIP assurent l'accompagnement éducatif des jeunes avant / pendant et après les chantiers. Deux chantiers ont été réalisés sur Tarbes.

La Communauté d'agglomération TLP a également décidé de s'engager dans le dispositif cette année. Un chantier environnement « balisage de sentiers de randonnée » a ainsi été réalisé pendant 15 jours, permettant une rencontre entre le milieu urbain et rural.

Sur les 29 jeunes de Laubadère ayant participé à un chantier depuis 2016, les résultats post chantier sont les suivants : 2 sont CDI, 4 CDD, 1 va rentrer à l'armée, 1 a eu son permis poids lourd, 3 sont en formation à l'auto-école sociale, 6 sur la Garantie jeunes, 8 font des missions avec Entraide services ou B2I, 3 en formation diplômante, 2 sont sur des chantiers d'insertion (CDDI de 6 mois renouvelables) et 1 en contrat d'apprentissage à l'OPH.

**> Par différentes actions de remobilisation (financement d'actions spécifiques ou de moyens complémentaires du droit commun)**

L'appel à projet du GIP Politique de la ville a permis de soutenir des actions concrètes telles que :

- La mobilité : le financement de permis solidaires (MOB 65), l'apprentissage du vélo (ODS) ;
- La mise en relation avec l'entreprise : la mise en lien direct avec les entreprises que ce soit par la simulation d'entretien d'embauche, l'obtention de stage, la découverte d'entreprises de manière ludique (FACE) ;
- La découverte des métiers de la Gespe ;
- L'expérimentation autour du BAFa Citoyen (FOL).



Chantier 1<sup>er</sup> pas vers l'emploi OPH 65

- **Un accompagnement à la création d'activités économiques sur les QPV : le dispositif CitésLab**

Ce champ n'avait pas du tout été investi dans le cadre du CUCS 2007 / 2014. Les administrateurs du GIP ont souhaité en faire une priorité du nouveau Contrat de ville et s'engager dans le premier dispositif CitésLab de l'ex Région Midi Pyrénées, outil de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'étude pilotée par le GIP a abouti à la création du dispositif, porté par la CATLP depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Là encore, il a été travaillé et pensé en complémentarité avec les acteurs de la chaîne de l'accompagnement à la création d'activités économiques. La cheffe de projet agit au plus proche des habitants, par des permanences, des rendez-vous individuels, des actions collectives.

Après un an d'expérimentation, 38 porteurs d'idées ont été rencontrés sur Tarbes et Lourdes : 6 ont créé leur entreprise, 10 sont en cours de montage, 5 sont entrés en formation, 9 sont revenus à l'emploi et 5 ont abandonné leur projet.



Inauguration du marché de Solazur – Crédit Photo : Agglo TLP

CitésLab est le dispositif pivot en matière d'accompagnement à la création sur les QPV, ponctuellement enrichi par des actions collectives de type Café créa ou *Osons l'entreprise*.

- **LE PILIER COHESION SOCIALE**

Historiquement, la politique de la ville intervient et coordonne de nombreuses dynamiques dans ce champ. On peut en particulier relever en 2018 :

- \* ***Volet Santé***

En concertation avec les acteurs du champ de la santé, la priorité a été donnée :

- aux actions menées en matière d'accompagnement aux soins psychologiques : les demandes sont en forte augmentation de la part des publics en situation de précarité. Le GIP a été amené à conforter l'offre de service associative œuvrant dans ce champ ;
- aux actions ciblant le champ de l'alimentation de type épicerie sociale portée par le CCAS de Tarbes ou le projet « Bio pour tous » piloté par le GAB 65 ;
- à la formation des professionnels de jeunesse aux questions de santé par l'IREPS, dans le cadre d'un financement de l'ARS.

## \* Volet Education

- **Pour accompagner les élèves dans leur parcours, en complément de l'Education nationale :**

> Un dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité primaire et collège sur l'ensemble des quartiers prioritaires de Tarbes, pour répondre à des besoins croissants.

Les besoins en matière de soutien scolaire relevés par l'Education nationale comme par le Programme de Réussite Educative sont importants. Toutefois, il est à noter une évolution du droit commun avec la mise en place de la mesure « devoirs faits » dans les collèges.



Animations estivales à Solazur – Crédit Photo : GIP PV

### > Programme de Réussite éducative (PRE), adossé à la politique de la ville :

Outil emblématique du volet éducation de la politique de la ville, renforcé dans son positionnement par la loi de 2014, qui en fait l'axe central du volet Education du Contrat de ville, il est rattaché à la Caisse des écoles et cofinancé par l'Etat, la ville, la CAF et la Caisse des écoles.

Dispositif local et localisé sur les 3 QPV tarbais, il a pour but la prise en charge individualisée des enfants à partir de 2 ans en « fragilité » repérés, la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège, pouvant aller jusqu'à 18 ans pour les jeunes présentant des signes de décrochage scolaire et/ou social. Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

L'activité 2018 peut être résumée de la façon suivante :

- Une file active en augmentation sur l'année scolaire 2017/2018 qui se stabilise à 300 accompagnements personnalisés représentant environ 175 familles sur l'année civile 2018.
- Le renforcement des moyens humains.
- La construction d'une saine collaboration de terrain avec l'action sociale du Département définie lors de plusieurs rencontres entre l'équipe PRE et les responsables des maisons des solidarités (MDS).
- Des moyens optimisés (temps et financement), pour le PRE grâce à la mesure "devoirs faits" mise en place par l'éducation nationale au sein des collèges.
- La mise en place d'une commission pour agir davantage sur l'absentéisme dès l'école élémentaire et plus rapidement sur le décrochage scolaire au collège en lien avec l'IEN IO et les principaux de collège.
- Une action de soutien à la parentalité dans le cadre du REAAP, autour de l'acculturation, du lire /comprendre "S'ouvrir au monde et grandir avec les mots"

### > L'orientation positive des jeunes :

Agir en amont pour favoriser une insertion socio-professionnelle des jeunes avait été identifié comme un objectif important du Contrat de ville, objectif se situant à la croisée du volet Education et du volet Emploi.

L'analyse de parcours de demandeurs d'emploi des QPV, réalisée en 2017, montrait bien que la question de la mobilité et du réseau devait se travailler en amont, en y associant les familles. Ce thème était également ressorti fortement lors de la Conférence départementale de la politique de la ville organisée en 2016.

#### **Deux actions d'envergure et pluriannuelles ont été initiées en ce sens :**

- **Le dispositif des Cordées de la réussite** piloté par l'Université Paul Sabatier, a été renforcé dans son lien avec les QPV depuis 2017 : le partenariat mis en place avec les établissements scolaires et les acteurs de terrain permet un meilleur ciblage des élèves. L'objectif de 50% des jeunes habitant les QPV a été atteint en 2018. Un poste de coordination a été créé, grâce à une mobilisation financière conjointe du GIP et de l'Etat.
- Sur deux années, 84 jeunes et 30 parents ont participé à une **action autour des stages de troisième** portée par FACE : les jeunes ont ainsi pu découvrir des entreprises et bénéficier si nécessaire d'un appui individuel pour élargir leur réseau et trouver un stage correspondant à leurs envies.

#### ➤ **Pour favoriser l'accompagnement à la parentalité :**

> **L'organisation d'un appel à projet parentalité commun depuis 2016**, piloté par la CAF, et associant le Conseil départemental, l'Etat, l'Education nationale et le GIP, a permis de structurer les actions menées pour favoriser le lien écoles / familles et le lien parents / enfants. Les actions « politique de la ville » bénéficient d'une mobilisation renforcée de financements de la CAF.

> **L'organisation par la CAF avec le Département, le GIP et la DDCSPP de la seconde journée du réseau du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)**, sur la thématique de l'interculturalité, a rencontré un succès important avec près de 150 personnes présentes.

#### ➤ **Pour favoriser la participation et l'expression des jeunes**

- **Le développement de missions de service civique, en partenariat étroit avec la DDCSPP** : plusieurs structures impliquées dans la politique de la ville ont fait appel à des services civiques, pour venir enrichir des projets en cours.
- **Le partenariat étroit dans le cadre des « chantiers jeunes culture et patrimoine » se poursuit** avec le Département, la CAF et l'Etat. Dispositif mis en place en 2015, il favorise l'ouverture culturelle à travers la découverte du patrimoine local ou l'implication dans des actions culturelles, la socialisation, la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes. Les partenaires institutionnels encouragent l'engagement des jeunes et des structures jeunesse porteuses de projets en finançant la réalisation du chantier, les loisirs associés et le projet de vacances à l'issue du chantier. En 2018, 17 chantiers ont été organisés dans le département des Hautes-Pyrénées, mobilisant plus de 150 jeunes. L'Association de Prévention Spécialisée et la MJC d'Aureilhan ont réalisé ensemble deux chantiers (découverte des patrimoines de l'Adour en vélo et création d'une plateforme numérique valorisant les patrimoines de la réserve naturelle régionale du Pibeste Aoulhet).

#### ➤ **Pour garantir un égal accès à l'offre éducative, culturelle et sportive**

**Il convient tout d'abord de citer le travail étroit mené avec la DRAC depuis 2016** : la signature de la convention triennale 2018 / 2020 « culture et politique de la ville » entre la DRAC, le GIP et les collectivités locales marque la volonté de renforcer les actions et le partenariat sur ce champ. Pour la première fois en 2018, et de manière innovante, la DRAC a délégué ces crédits d'intervention au GIP PV, ce qui renforce encore la complémentarité entre institutions. Ces financements ont permis de soutenir des projets ayant une dimension artistique, à l'image de la résidence artistique portée par Caroline Le Méhauté, du projet *Cheffe* porté par Dans'6T ou encore du projet porté par la compagnie de la Mandragore. « L'Orchestre à l'école », action portée par l'agglomération depuis 2016 auprès de l'école Voltaire, a également bénéficié de crédits DRAC et GIP PV.

> **En matière d'accès aux sports**, la ville de Tarbes est particulièrement impliquée à travers le projet européen CapasCités qui permet de développer des ateliers de pratique sportive dans tous les QPV et un travail de recherche. Cela s'accompagne d'un travail de recherche mené en partenariat avec l'Université.

Autre élément significatif, un nouvel acteur associatif, Point d'1 Pacte, s'est structuré depuis 2017 avec l'appui de l'Etat et du GIP : il utilise la boîte éducative comme support de médiation et de lien avec les publics et développe un projet innovant de « chess boxing » (échec et boxe en alternance) dans deux collèges tarbais.

D'autres acteurs sportifs s'investissent sur les QPV à l'image de l'Office départemental des sports, d'UST Nouvelle Vague, du comité départemental du jeu d'échecs, du stado judo ou du stadoceste kayak tarbais.

On peut citer l'opération « La roue tourne » de l'ODS dont les objectifs sont multiples : favoriser l'autonomie des personnes, rompre l'isolement en leur apprenant à faire du vélo, accéder à un outil de loisir en famille et inciter aux déplacements en vélo, favoriser l'insertion professionnelle en renforçant les compétences personnelles, la confiance en soi et les compétences préalables à l'apprentissage de la conduite automobile. 5 personnes ont suivi l'action en 2018, le public étant essentiellement féminin et issu de Tarbes Ouest Solazur et Tarbes Nord Laubadère.



Canoë Kayac au lac de Soues – Crédit Photo : GIP PV

**Un guichet unique d'aides à la pratique sportive** a été mis en place depuis plusieurs années entre la ville de Tarbes, la DDCSPP et le GIP PV. En 2018, 563 enfants et jeunes de Tarbes (dont 32 % habitent les QPV) et 41 d'Aureilhan (dont 24 % habite le quartier en veille active) ont bénéficié d'une aide sportive ou culturelle attribuée par le GIP.

> **Un programme d'activités socio-éducatives « hors les murs » renforcé**, notamment sur le volet sportif, qui répond à un besoin exprimé dans la plupart des conseils citoyens. La réalisation d'un programme commun d'animations socioculturelles et sportives, impliquant des habitants, des associations et la ville de Tarbes, a été un vrai succès. Il vient en complément du droit commun de la ville de Tarbes en matière d'enfance et jeunesse.

- **LE PILIER ACTIONS TRANSVERSALES**

> **Des citoyens impliqués et reconnus dans leur pouvoir d'agir (contribution des conseils citoyens au rapport)**

**Le conseil citoyen de Mouysset/Val d'Adour** a ainsi réalisé un film « Talent Caché », afin de transmettre une image positive du quartier. Le tournage a duré une année entière, durant laquelle des habitants du quartier ont été associés à ce projet en tant qu'acteurs. Les membres du conseil citoyen investissent toujours ce projet en diffusant le film et en transmettant des messages de respect et de tolérance.

Pour améliorer leur cadre de vie, ils ont également participé à l'installation des bancs et des tables de pique-nique en lien avec l'OPH 65, ainsi qu'à l'ouverture de la maison de quartier avec la ville de Tarbes.

Plusieurs actions ont pu être menées par **le Conseil Citoyen d'Ormeau Bel-Air** :

- **Action 1 – Formation des habitant(e)s dans le cadre du NPNRU**

Cinq membres du conseil citoyen ont suivi une formation d'une semaine à l'Ecole du renouvellement Urbain, à Aubervilliers. Intitulée "Formations des membres des conseils citoyens des quartiers en renouvellement urbain" elle a permis de s'approprier le cadre légal, fondé sur la "co-construction du projet avec les habitants".

Une règle fondamentale y était posée : "Les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville".

La maison du projet doit jouer un rôle majeur dans ce dispositif.

Notre Conseil Citoyen constate que la configuration et le fonctionnement de la "maison du projet" requièrent une évaluation afin de déployer ultérieurement son évident potentiel.

Pour l'heure, le Conseil Citoyen souligne que des freins existent encore pour la prise en compte de ces fondamentaux inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ainsi le fonctionnement du "comité de pilotage" devrait être plus transparent et inclusif. Cette appréciation se trouve confortée dans le dernier rapport produit par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public).

On y lit : «c'est autour de la rénovation urbaine que l'articulation des temporalités citoyennes, administratives et techniques est la plus difficile». L'ambition démocratique y est réaffirmée comme une nécessité.

- Action 2 – Investissement autour du concept d'éco-quartier

La présentation d'un éco-quartier a été faite à la demande du Conseil Citoyen par la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées en présence du représentant de l'ANRU (Agence Régionale pour la Rénovation Urbaine) et du représentant du porteur de projet.

Un éco-quartier est un projet d'aménagement qui respecte les principes du développement durable : économies d'énergie, bâtiments à énergie positive, mobilités douces, mixité, économies des ressources, place de la nature en ville, jardins partagés, lien inter générationnel...

Au-delà de la gestion durable des ressources et de la lutte contre le réchauffement climatique c'est la volonté de développer un projet urbain avec, par et pour les habitants qui est au cœur de la démarche.

Les éco-quartiers sont des projets co-construits. Ils existent en France depuis 2003 (Grenoble).

Plus près de chez nous, le quartier Saragosse à Pau est en cours de réalisation.

- Action 3 – Création de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)

Suite au suivi de la formation de l'École du Renouvellement Urbain à Paris par cinq membres du Conseil Citoyen, il a été mis en place, à la demande du Conseil, la GUSP en 2018. Elle se réunit à la Préfecture avec les représentants des administrations et des membres du Conseil Citoyen. Les deux axes fondamentaux en sont la gestion des déchets et la sécurité. Elle permet de faire dialoguer ensemble tous les institutionnels et ainsi de mieux appréhender et de résoudre les problèmes du quartier dans le cadre de la réalisation du NPNRU.

- Action 4 – Création d'un second jardin partagé et d'éléments ludiques

C'est au cœur du quartier que le Conseil Citoyen, avec les habitants et les associations, a créé un second jardin partagé, lieu de rencontres et d'échanges.

La création d'un support en bois représentant les plantations a également été réalisée ainsi que la mise en place d'une boîte à livres, lectures à partager entre les habitants du quartier.

Un cahier recueillant les expressions, les besoins et les attentes de tous est mis à disposition lors des différentes rencontres.

Dans une perspective de cohésion sociale, **le conseil citoyen de Laubadère** a réalisé un journal de quartier « l'Echo de Laubadère ». Deux numéros paraissent chaque année. Cet outil de communication et d'information permet de créer du lien entre les habitants du quartier, les partenaires associatifs et les instances intervenant sur le quartier.

Le conseil citoyen a également réalisé une vidéo expliquant le fonctionnement du conseil citoyen et les actions menées.

Ce conseil citoyen agit activement sur le quartier et a réalisé à plusieurs reprises des sondages auprès des habitants pour connaître leurs besoins et leurs difficultés. Aussi différents besoins ont été repérés : l'aide pour trouver un emploi ; la présence de médecins, spécialistes et généralistes, sur le quartier ; l'appui pour apprendre à utiliser un ordinateur, l'accompagnement pour accomplir des démarches administratives ; les possibilités de garde pour les enfants ; le soutien à la mobilité pour les personnes qui n'ont pas de voiture, et aussi pour les personnes âgées ou porteuses de handicap ; et la création de lien social sur le quartier pour rompre l'isolement. C'est à l'issue de ce sondage que l'association « Comptoir de Services » a été créée.

**Le conseil citoyen de Solazur/Debussy** a travaillé sur la mise en place d'un marché de plein vent au sein du quartier, qui est d'ailleurs en cours d'expérimentation depuis le mois d'avril 2019. Ce projet est né suite à un sondage, adressé aux habitants du quartier et mené par certains membres du CC. Ce travail de communication a mis en évidence les difficultés liées à la mobilité, en particulier pour les personnes âgées, pour acheter leurs denrées alimentaires sur les marchés de Brauhauban et Marcadiou. Solazur est en effet excentré du centre-ville. Certains membres du CC se sont ainsi mobilisés en partenariat avec CitésLab, pour démarcher des commerçants qui souhaiteraient proposer un stand, demander l'autorisation aux services de la mairie et à l'OPH et questionner les habitants du quartier pour définir le jour. Dans une perspective de cohésion sociale, ce conseil citoyen a également participé à la rédaction du journal de quartier *Solassy*.

### > La mise en place du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité »

Initié par le CGET, ce plan national a pour objectif d'adresser aux publics un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et de la laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles et de leur apporter un appui et un soutien dans le cadre de leurs activités quotidiennes, fondés sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et dans une logique de dialogue avec les populations. Le déploiement de ce plan en 2018 s'est appuyé sur des formateurs « de niveau 2 », appartenant à diverses institutions volontaires.

## 2.3) Bilan financier

### 2.3.1 Les crédits spécifiques de la politique de la ville

#### ➤ Les subventions attribuées par le GIP :

Il est rappelé que le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la Communauté d'Agglomération TLP, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire par l'intermédiaire du GIP Politique de la ville au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

En 2018, la répartition financière de chacune des institutions précitées à cette mutualisation est la suivante :

Participation de l'État au fonctionnement et à l'axe opérationnel du GIP : 313 465 € (dont 237 000 € de participation au fonctionnement, 27 465€ pour les postes adulte-relais et 49 000 € de la DRAC)

- Participation de la CA TLP au fonctionnement et à l'axe opérationnel du GIP : 260 000 €
- Participation du CD au fonctionnement et à l'axe opérationnel du GIP : 218 000 €
- Participation de la CAF au seul volet opérationnel du GIP : 11 480 € (poste d'éducatrice de rue et fonds de participation des habitants)

A noter également la participation de l'OPH 65 au seul volet opérationnel du GIP pour la première année à hauteur de 15 187 € (poste d'éducatrice de rue, fonds de participation des habitants et journaux de quartier de Laubadère).

**Le montant total de financements alloués à l'axe opérationnel du GIP (aux actions de la programmation) sur le Grand Tarbes est de 495 080 € et de 89 650 € sur Lourdes, soit au total un montant de 584 730 € en 2018.**

**Pour ce qui concerne le contrat de ville du Grand Tarbes**, 79 actions ont été financées soit 45 opérateurs.

81 % de l'enveloppe a été affectée à des actions menées sur les piliers Cohésion sociale et Actions transversales (objectif de 60 %), 17 % sur le pilier emploi (objectif de 30 %), 2 % sur le pilier cadre de vie (objectif de 10 %).

A noter que 41 000 € ont été affectés au financement d'actions ayant une dimension artistique, sur des crédits délégués par la DRAC.



### ➤ Les subventions autres :

Au-delà des leviers financiers mutualisés au sein du GIP pour permettre la réalisation des objectifs de la politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées et en complément de la participation de l'État au fonctionnement et volet opérationnel du GIP, **l'État alloue des crédits spécifiques de la politique de la ville supplémentaires** au territoire (Programme financier 147) répartis de la façon suivante en 2017 : 128 000 € (PRE porté par la caisse des écoles de Tarbes) + 5000€ (financement de FACE pour l'animation de la charte Entreprises & Quartiers) + 12 adultes-relais répartis au sein de structures institutionnelles ou associatives.



Cirque à Solazur – Crédit Photo : GIP PV

Enfin, **la Région Occitanie** participe financièrement au déploiement des actions politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées, à hauteur de 72 213 € en 2018 répartis de la manière suivante :

- Financement d'associations œuvrant dans la politique de la ville : Robin des Bois, Dans'6 T, Médiannes, Ecole du cirque Passing soit 39 000 € ; A cela s'ajoute une aide à l'association les Petits Débrouillards Occitanie non fléchée sur Tarbes mais sur la totalité de la Région (28 600€)
- Co-financement des salaires de 12 adultes relais et de leur formation (2), soit 33 213 € ;

Par ailleurs, elle intervient en mobilisant les fonds européens dont elle a la gestion. A ainsi été soutenu un projet en 2018 au titre du FEDER : Rénovation énergétique de 68 logements sociaux locatifs situés Résidence Debussy (Bâtiments 1 et 3) - Phase 2, Boulevard De Lattre de Tassigny à Tarbes (65) soit 238 000 €.

### **2.3.2 La mobilisation du droit commun**

La mobilisation du droit commun de l'ensemble des institutions intervient en amont ou en complément des financements « politique de la ville » alloués de façon spécifique aux actions en direction des QPV et de leurs habitants.

#### **> Mobilisation des collectivités territoriales**

##### **● Pilier cohésion sociale**

Sur les actions visant à améliorer la prise en compte globale de la santé, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention, il convient de noter la mobilisation du droit commun du CCAS de Tarbes (mise à disposition de moyens humains et financiers) ainsi que de la CA TLP et du Conseil départemental (mise à disposition de moyens financiers sur des crédits de la Conférence des Financeurs ) pour des actions visant à soutenir des projets innovants visant à améliorer la santé des personnes âgées, mais aussi qui favorisent une alimentation de qualité pour les habitants des QPV (20 000€ de la CA TLP sur le programme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et 4000€ du CD).

En parallèle, le Conseil Départemental, via son Programme Départemental d'Insertion et dans le cadre de marché public, a conventionné avec une association œuvrant dans le champ de la santé mentale. Cette action permet aux personnes en souffrance psychosociale de consulter gratuitement un psychologue dans un espace et un temps dédié,

voire d'envisager une orientation vers les partenaires de la santé mentale. L'association intervient sur tout le territoire et notamment sur les QPV.

Sur le sujet de la jeunesse /petite enfance en général et de la réussite éducative en particulier, il est à noter un fort investissement du droit commun de la ville de Tarbes notamment (moyens humains du service jeunesse et du service éducation + moyens financiers) et du CCAS (moyens humains et financiers), mais aussi des moyens financiers du Conseil départemental (et notamment par un financement de la Prévention Spécialisée à hauteur de 288 912 €) et de la CAF. Le partenariat étroit dans le cadre des « chantiers jeunes culture et patrimoine » se poursuit avec le Département, la CAF et l'Etat. En 2018, 17 chantiers ont été organisés dans le département des Hautes-Pyrénées, mobilisant plus de 150 jeunes. La DDCSPP a cofinancé les deux chantiers mis en œuvre avec des jeunes des QPV à hauteur de 3406 €. Afin de dynamiser les territoires en termes d'offres d'activités de culture scientifique et technique pour les jeunes, le Département accompagne l'association **Les Petits Débrouillards** en finançant le poste de la coordinatrice départementale pour un montant de 1 949 € au titre du FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Il alloue également une subvention de 2 000 € à la réalisation du projet pédagogique « UniverCité dans les Hautes-Pyrénées » créant un lien privilégié entre le monde de la recherche et les collèves, et l'action « être humain, vivre ensemble » visant à déconstruire les préjugés autour du racisme et de l'antisémitisme.

A noter également le soutien de la commune d'Aureilhan à la MJC d'Aureilhan, particulièrement présente sur le quartier des Cèdres.

Sur le champ de la parentalité, l'appel à projet commun permet de mobiliser les crédits du GIP PV de manière complémentaire aux crédits de la CAF et du Département. La CAF est ainsi intervenue à hauteur de 52 845 € (fonds REAAP) et 34 179 € (fonds CLAS) sur des projets parentalité déployés sur les QPV.

- **Pilier emploi et développement économiquement**

Fort de ses compétences dans le domaine économique, la CA TLP (créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017) a mobilisé de notables moyens de droit commun en 2018 tant financiers qu'humains sur des actions visant à identifier de nouveaux leviers de développement économique, en direction de l'ensemble du territoire y compris les QPV et leurs habitants. Cette mobilisation du droit commun est illustrée notamment par le soutien



Formation code à Mob'65 – Crédit Photo : Mob'65

à l'ESS à l'échelle de l'agglomération (43 000 € attribués à des opérateurs intervenant dans le champ de la politique de la ville : Passing, Solicèdres, Entraide Services, FIL, Dans6T, Kanopé, Wimoov, Recup Actions) mais aussi par le portage de la démarche CitésLab à l'échelle des QPV (21 611 €). Il faut également noter le financement d'un chantier premiers pas vers l'emploi (balisage des sentiers de randonnée, en partenariat avec le service environnement), à hauteur de 5784 €. Enfin, en matière d'accès à la culture, la poursuite de l'action « Orchestre à l'école », soutenue à hauteur de 15 500 €, est également à souligner.

Le Conseil Régional est également intervenu dans le cadre de l'appel à projet « entrepreneuriat sur les QPV » à hauteur de 17 000€ pour soutenir deux projets : celui de l'association Atrium pour « les ateliers de l'entrepreneuriat » (7000€) et celui de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées pour CitésLab (10 000 €).

Par ailleurs, le Conseil départemental a soutenu les actions visant à accompagner de façon renforcée vers l'emploi, les publics des QPV les plus éloignés, en lien avec le PTI et le PDI, telles que le « Cap-Parrainage » qui permet à des chercheurs d'emploi d'être coachés par des cadres ou dirigeants d'entreprises locales, les « Code des entreprises » qui permettent de travailler les techniques de recherche d'emploi et de rencontrer des entreprises ou encore l'auto-école sociale, la location de moyens de déplacement... De surcroît, l'association ACOR (Action pour le conseil et le recrutement), conventionnée par le Département pour accompagner de façon soutenue des chercheurs d'emploi, organise des cafés de l'emploi sur le territoire. Le principe est la mise en contact direct d'entreprises locales inscrites dans un processus de recrutement et de demandeurs d'emploi. Les personnes se présentent et passent un entretien d'embauche détendu, convivial autour d'un café.

Enfin, le chargé des Clauses d'insertion sociales promeut la clause auprès de donneurs d'ordre publics et privés afin qu'elles l'intègrent dans leurs marchés publics et ainsi d'actionner un levier permettant de mobiliser les personnes les plus éloignées de toute forme d'accompagnement à l'emploi et les aider à reconstruire un parcours positif.

- **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Sur ce pilier, la CA TLP a mobilisé ses moyens humains de droit commun pour assurer la prise en compte des QPV dans la stratégie urbaine à l'échelle de la ville et de l'agglomération, mais aussi des moyens financiers dans le cadre des études NPNRU en cours.

En parallèle, le Conseil départemental et la ville de Tarbes sont intervenus respectivement à hauteur de 50 000 € et 130 220 € en complément des 180 000€ du FEDER pour construire un terrain multisport et un local sportif sur le QPV Nord (travaux en cours).

- **Pilier transversal**

Les actions menées dans ce pilier visant à soutenir et renforcer les conseils citoyens ont fait l'objet d'un réel soutien en moyens humains octroyé par la ville de Tarbes, pour permettre une co-animation de 3 conseils citoyens sur les 4, dont l'animation principale est réalisée par une médiatrice adulte relais salariée du GIP (poste co-financé par l'Etat et le Conseil régional Occitanie).

### > Mobilisation des services de l'État et de ses opérateurs

- **Pilier cohésion sociale**

L'ARS et l'IREPS ont mobilisé des moyens humains (ETP) de droit commun au profit d'actions visant à améliorer la santé des jeunes et des personnes âgées habitant les QPV, notamment par l'organisation de sessions de formation auprès des professionnels en lien avec des jeunes des QPV sur l'Education pour la Santé, dans un objectif plus large d'amélioration de la prise en compte de la santé, de l'accès aux soins et du développement de la prévention.

En ce qui concerne le volet **Prévention de la délinquance**, le FIPD a alloué 15 029€ en 2018 à des actions à destination des habitants de QPV de Tarbes et Lourdes (Dans6T, Poing d'1 Pacte, APS, Ville de Lourdes, Petits Débrouillards). A noter également la mobilisation du droit commun de la DDCSPP dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

La CAF est également intervenue à hauteur de 10 000€ pour renforcer des démarches de proximité (de type éducateur de rue ou de proximité) permettant de repérer et d'entrer en contact avec les groupes de jeunes qui sont sur les quartiers. Sur le champ de la **parentalité**, l'appel à projet commun permet de mobiliser les crédits du GIP PV de manière complémentaire aux crédits de la CAF et du Département. La CAF est ainsi intervenue à hauteur de 52 845 € (fonds REAAP) et 34 179 € (fonds CLAS) sur des projets parentalité déployés sur les QPV.

Par ailleurs, les actions permettant d'agir en faveur de **la réussite éducative**, à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ont également permis une mobilisation de droit commun de l'État. En effet, en plus du soutien spécifique de l'État au Programme de réussite éducative local par un appui financier notable (128 000€) et une mise à disposition de 2 postes adultes-relais, la dotation de 5 postes FONJEP à des structures associatives intervenant en lien avec les QPV (Médianes, Passing, AFEV, Petits Débrouillards, Ligue de l'enseignement), il est à noter la mobilisation des crédits DDCSPP et DRAC pour des actions visant à garantir un égal accès à l'offre éducative, culturelle et sportive, ainsi que favorisant l'expression et la participation des jeunes. La mobilisation du droit commun de la CAF sur des actions CLAS, des actions favorisant l'accompagnement à la parentalité, mais aussi préparant l'entrée en maternelle apparaît également dans ce pilier.

L'Etat soutient également le **fonctionnement de la vie associative** via le FDVA, fonds créé en 2018. 28 500 € ont été attribués à des associations intervenant dans la politique de la ville.

Enfin, il apparaît une mobilisation des crédits de droit commun de la DDCSPP mais aussi de la CAF et une mobilisation spécifique de moyens humains de l'Education nationale, pour accompagner des actions visant à favoriser **l'intégration des personnes étrangères** habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au niveau des crédits DDCSPP pour 2018, 4 actions ont été financées pour un montant de 24 959 € (Portes ouvertes, Médianes, EEDH). Elles ont une vocation départementale, mais touchent majoritairement des habitants de Tarbes et Lourdes.

- **Pilier emploi et développement économique**

Afin d'accompagner l'émergence de nouveaux leviers de développement économique, il est à noter l'appui financier déterminant de la CDC sur le projet CitésLab (16 808€).

De plus, les actions visant à mobiliser les partenaires de l'emploi de droit commun autour d'une analyse et d'actions ciblées sur les QPV, mais aussi de repérer et mobiliser les personnes, jeunes comme adultes, les plus éloignées de toute forme d'accompagnement à l'emploi afin qu'elles retrouvent un parcours positif ont majoritairement mobilisé les moyens humains et financiers de droit commun de l'État (Direccte), ainsi que de ses opérateurs acteurs du Service Public de l'Emploi (en particulier Pôle emploi).

- **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Les actions prévues dans le cadre de ce pilier sont majoritairement accompagnées par le droit commun de l'État (moyens et financements), tant dans le cadre des projets NPNRU (droit commun DDT+ANRU) que des opérations Opah RU (droit commun DDT + Anah). Il est également à noter la mobilisation de la CDC sur certaines actions, ainsi que du FEDER.

- **Pilier transversal**

En plus des crédits spécifiques de la Politique de la ville (P 147 et postes adultes relais), l'État a accompagné les actions par une mise à disposition de moyens humains permettant la présence de la Déléguée du Préfet sur tous les conseils citoyens et aux réunions pluridisciplinaires du Programme de Réussite Educative.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du Plan national « Valeurs de la République et Laïcité », il est à noter la mobilisation de différents partenaires institutionnels (Etat et collectivités) et associatifs comme formateurs bénévoles de niveau 2 sur le département en général et les QPV en particulier.



Atelier Danse à Bel Air – Crédit Photo : Dans'6T

## 2.4) Perspectives 2019

### 2.4.1 Les attentes réglementaires

Plusieurs attentes réglementaires sont imposées par la loi de 2014 et par les décrets qui en découlent.

#### ➤ Les annexes obligatoires

Les Contrats de ville doivent en premier lieu être complétés par des **annexes obligatoires**, qui ont pour objectif de concrétiser les engagements des différents partenaires.

La plupart des annexes ont à ce stade été finalisées :

- les conventions d'abattement de TFPB avec les trois bailleurs sociaux ;
- la convention intercommunale d'attribution (CIA) ;
- l'annexe d'engagement des services publics (formalisée dans le plan d'actions) ;
- le plan de prévention de la radicalisation.

Deux annexes restent à travailler pour 2019 :

- **Le plan territorial de lutte contre les discriminations.**
- La **convention de renouvellement urbain**, qui sera élaborée par l'agglomération TLP pour les deux sites de Tarbes et de Lourdes, à l'issue des études de préfiguration qui sont en cours (échéance 2019).

#### ➤ L'évaluation à mi-parcours

*« La durée des contrats a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 afin de les caler sur la durée de la feuille de route du Président de la République. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.*

*Ils doivent désormais être renégociés afin d'intégrer les priorités gouvernementales. Vous engagerez avec les autres signataires une rénovation des contrats de ville pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019. Elle s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours et associera les conseils citoyens. Vous accorderez une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité. »* Circulaire du 22 janvier 2019

Sur le territoire, l'évaluation est déjà bien avancée comme indiqué plus haut. Elle s'appuie sur des données quantitatives actualisées, sur un recueil d'éléments qualitatifs et sur des temps collectifs de partage. Trois questions évaluatives ont été retenues par le Conseil d'administration :

- Dans quelle mesure le contexte intercommunal a-t-il changé depuis la signature des contrats de ville ? La situation des quartiers a-t-elle changé ?
- En quoi la politique de la ville vient-elle compléter le droit commun existant en matière d'emploi ?
- En quoi le conseil citoyen est-il utile dans la mise en œuvre des Contrats de ville ?

Cette évaluation permettra de poser les orientations jusqu'à la fin du Contrat de ville, qui seront formalisées dans le cadre d'un protocole d'engagement signé par tous les partenaires.

#### ➤ La programmation 2019 des Contrats de ville

La programmation est l'outil central de soutien de projets répondant aux orientations et priorités identifiées par le Conseil d'administration. L'enveloppe prévisionnelle allouée à la programmation pour 2019 est de 540 000 €.

#### ➤ La poursuite des conseils citoyens

Afin de renforcer la dynamique engagée depuis trois ans, il est envisagé pour 2019 :

- Le renouvellement des conseils citoyens qui se traduira par un nouvel arrêté préfectoral de composition ;
- La constitution de groupes de travail interconseils citoyens, proposition ressortie de la Matinale ;
- Le soutien technique et financier des projets qu'ils ont impulsés et qui rentrent dans les priorités du Contrat de ville.

## 2.4.2 Les choix d'intervention locale

### ➤ Des choix thématiques

Parmi les différentes thématiques du Contrat de ville, le Conseil d'administration du GIP a priorisé **le pilier Emploi / développement économique**. Il est dès lors proposé pour 2019 d'agir sur les leviers suivants :

- **La transformation de la charte « Entreprises et quartiers » en « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE)** qui comporte notamment une dimension renforcée sur l'accès à l'alternance et à l'apprentissage et une mobilisation au fil de l'eau d'entreprises supplémentaires;
- La poursuite des **chantiers courts « premiers pas vers l'emploi »** avec l'OPH 65 et la CATLP : au vu des résultats très positifs avec le public jeune, il est envisagé d'ouvrir de manière expérimentale certains chantiers à des adultes très éloignés de l'emploi ;



*Chantier 1<sup>er</sup> pas vers l'emploi avec l'agglomération TLP- Crédit Photo : GIP PV*

- Afin de favoriser la création d'activités économiques dans tous les quartiers prioritaires, le dispositif **CitésLab** va finir de s'implanter dans tous les QPV.
- Après une année d'expérimentation, la personne en **poste de médiateur emploi et d'accès au numérique** va pouvoir étendre son action à d'autres quartiers, en collaboration avec les acteurs de l'emploi et les médiateurs de terrain.
- L'ensemble de ce travail partenarial est mené dans le cadre du **Service Public de l'Emploi de Proximité**, piloté par l'Etat : le partenariat passera notamment par une implication de la politique de la ville pour contribuer aux différents appels à projets (migrants, publics invisibles,...).

L'action du GIP Politique de la ville est bien ancrée en matière de **cohésion sociale** et se prolonge. Il est proposé d'investir plus fortement certains champs en 2019, au regard des orientations de la circulaire du 22 janvier 2019 et de la rénovation attendue des contrats de ville :

- **Sur les thématiques santé, petite enfance et parentalité**, un état des lieux du droit commun et des besoins spécifiques sur les QPV permettra de définir d'éventuelles actions complémentaires à réfléchir dans le cadre de la politique de la ville.
- De même sur la **thématique d'inclusion numérique**, au regard de l'enjeu que représente la formation à l'usage du numérique pour l'ensemble de la population en particulier la plus éloignée, dans un contexte de dématérialisation généralisée des procédures administratives.
- **L'appel à projets culture et politique de la ville, commun entre la DRAC et le GIP**, initié en 2018, est reconduit en 2019, ce qui va permettre de développer de nouveaux projets et partenariats avec le champ artistique.
- **Le travail partenarial avec l'Education nationale se poursuit, en particulier avec les établissements du secondaire** autour des dispositifs existants tels que les Cordées de la Réussite, les Parcours d'excellence, ou susceptible d'être déployé comme les Internats de la réussite et des actions sur l'orientation et les stages de troisième.

### ➤ Des propositions par quartier

Sur le quartier **d'Ormeau Bel Air**, le travail sera essentiellement axé en 2019 sur :

- la poursuite de l'étude NPNRU qui doit aboutir à une convention ANRU ;
- la poursuite de la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité, initiée par le conseil citoyen ;
- la poursuite d'actions autour de l'emploi (permanences CitésLab, atelier Pôle emploi, médiatrice emploi...), en veillant à leur complémentarité ;

Sur **Solazur /Debussy**,

- la suite de l'amélioration du cadre de vie, en partenariat avec l'OPH ;
- l'accompagnement d'initiatives citoyennes, par le collectif du quartier ;
- une expérimentation d'un marché de proximité à l'initiative du conseil citoyen.

Sur **Mouysset**,

- la diffusion du film Talent caché pour faire connaître le conseil citoyen ;
- la poursuite d'actions initiées en 2018 autour de l'emploi comme le café de l'emploi, les permanences de la médiatrice emploi,...
- une programmation d'activités diversifiées et pour tout public à la Maison de quartier de Mouysset.

Sur **Laubadère**,

- la priorité 2019 reste celle de l'accès à l'emploi, qui se poursuit avec le travail fait par Pôle Emploi, l'éducatrice de rue du GIP, CitésLab et les initiatives autour de l'ESS (comptoir de services) ;
- la poursuite du travail mené par le conseil citoyen pour faire connaître l'existant ;
- l'intégration au sein de l'AdrESS d'un espace numérique, sous la forme d'un tiers lieu.

### **3) PACTE FINANCIER ET FISCAL**

Pour 2017, avec la création de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, un nouveau pacte financier et fiscal a été voté le 28 juin. Il a permis en particulier aux communes concernées par des quartiers en difficulté (notamment Tarbes, Lourdes et Aureilhan) de conserver des ressources suffisantes et a minima équivalentes à celles dont elles disposaient en 2016, et ce alors même que l'application du droit commun aurait conduit ces dernières à une diminution de leurs ressources propres.

Ce pacte constitue toujours un fondement du maintien des grands équilibres de la communauté d'agglomération.

### **4) MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)**

La ville de Tarbes, bénéficiaire de la DSU, mobilise ses politiques publiques en direction de ses quartiers et notamment de ses quartiers prioritaires et de leurs habitants.

En 2018, la ville de Tarbes a perçu au titre de la DSU, un montant de 5 269 426 € qui a permis de soutenir de nombreuses actions notamment dans les domaines suivants :

- Education et jeunesse

La ville, à travers sa politique éducative et en faveur de la jeunesse, vise à réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant et de l'adolescent.

La ville investit massivement chaque année dans l'amélioration et l'entretien des bâtiments scolaires et des centres de loisirs (2 004 200 € en 2018).

Elle mobilise les acteurs du réseau de réussite éducative autour de son Programme de Réussite Educative (PRE) et participe aux actions de soutien scolaire à travers le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Les orientations de la politique enfance et jeunesse de la Ville de Tarbes s'articulent autour de 4 enjeux :

- Favoriser l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre,
- Mettre en place des actions autour d'une thématique centrale : l'engagement et la citoyenneté,
- Renforcer la cohérence éducative territoriale,
- Impliquer les parents et plus largement le monde des adultes dans l'offre éducative.

Des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) fonctionnent dans chaque école. Ces structures témoignent de la volonté affirmée de la Municipalité d'offrir à tous les enfants une prise en charge périscolaire de qualité, grâce à des équipes d'animateurs, des projets pédagogiques personnalisés et du matériel adapté.

Des ALSH ont également été mis en place : lieux de découverte, de jeux, d'éducation où les enfants de 3 à 12 ans peuvent s'initier ou se perfectionner à différentes disciplines.

Subvention de la ville à la Caisse des écoles : 4 924 000 € en 2018.

La politique jeunesse, vie citoyenne de la Ville de Tarbes se définit principalement par :

- La mise en place de 4 structures d'accueil éducatif pour les 12-17 ans : *les espaces En'Vies*.  
Caractéristiques du public accueilli :

	Nbre de jeunes accueillis	% des 12/14 ans	% des 15/17 ans	% Filles /garçons
Espace en'Vies Nord	105	68%	32%	F : 44%, G : 56%
Espace en'Vies Ouest	72	56%	44%	F : 26%, G : 74%
Espace En'Vies Sud	75	34%	66%	F : 40%, G : 60%
Espace En'Vies centre	56	66%	34%	F : 53%, G : 47%
Total	308	56%	44%	F : 41% G : 59%

*A noter* : Par rapport à 2017, le nombre de jeune accueillis a légèrement diminué. La fréquentation des jeunes de plus de 15 ans a augmenté ainsi que la présence des filles qui continue de progresser.

- Le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes : les dispositifs « *Vis ta ville* », « *Argent de Poche* » et les chantiers éducatifs réalisés par les jeunes des espaces en'vies.  
En 2018 :  
**4** projets de jeunes (20/25 ans) ont été soutenus dans le cadre du ***Vis ta Ville***  
**104 jeunes** dont 41 (22 garçons et 19 filles) issus des quartiers prioritaires Politique de la ville ont réalisé, chacun, avec enthousiasme et sérieux les 4 missions du **dispositif Argent de poche**  
**16 chantiers éducatifs** ont été menés par les jeunes fréquentant les espaces en'vies. **216 jeunes** se sont investis avec beaucoup de motivation, tout au long de l'année.  
**20 minis-séjours** ont été organisés, pour permettre aux jeunes de découvrir des horizons et cultures différentes, de développer leur autonomie (participation à l'organisation et à la vie quotidienne des minis-séjours), etc
- L'accompagnement à la parentalité « *Point Parents* » et la médiation sociale sur les quartiers PDV.  
2018 a permis d'ancrer les actions des Points Parents sur les territoires Ouest et Sud. De manière globale cette action a pour objectifs :
  - D'organiser des animations collectives parents/enfants.
  - D'apporter aux parents une connaissance du système éducatif et de favoriser la relation parents/enseignants.
  - De développer l'information aux parents.
  - De développer des échanges entre parents.**104 actions**, (groupes d'échange et activités entre parents) ont été proposées. **138 parents** ont participé à toutes les organisations  
**105 actions collectives** parents/enfants ont eu lieu en 2018 pour un total de **741 personnes**.



2018 a été une année de développement du volet médiation sociale/habitants par la présence quotidienne dans l'espace public de deux médiatrices intervenant sur les territoires Sud, Ouest.

**314 habitants** ont bénéficié d'un accompagnement individuel fait par les médiatrices sociales.

- L'offre très variée (logements, jobs, accompagnement individuel, point cyb, etc) du Bureau Information Jeunesse et un accompagnement individuel sur des parcours professionnels et/ou d'études est proposé au 16/25 ans. Plus de **80 jeunes** ont été suivis en 2018.

C'est une équipe de 23 animateurs professionnels et médiatrices sociales qui véhicule avec une forte conviction les valeurs de la politique jeunesse de la ville de Tarbes.

Budget 2018 : personnel et fonctionnement : 870 000 €.

#### - Culture

L'accès à l'art et la culture constitue un axe de travail prioritaire pour la municipalité. Ainsi, la politique culturelle de la Ville repose sur les orientations suivantes :

- consolider l'offre culturelle sur le territoire et promouvoir une offre itinérante qui va à la rencontre des publics,
- programmer une offre transversale croisée avec l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, le sport, la vie citoyenne, les politiques sociales,
- positionner cette offre sur un territoire plus grand en nouant de nouveaux partenariats avec Huesca...,
- soutenir le tissu associatif et la création locale.
- La mise en place de projets nouveaux (Villa des Arts) permettant d'ouvrir la culture à tous les publics et de faciliter l'accès aux connaissances et aux pratiques des actions nouvelles basées sur l'itinérance et la rencontre des publics dans les quartiers Politique de la Ville (QPV) et les territoires ruraux de l'Agglomération ; développement des partenariats avec l'enseignement supérieur des arts et le tissu industriel autour des thèmes du design et de la céramique.

Cette politique trouve une traduction à travers l'entretien des équipements culturels municipaux (446 000 € en 2018) et par le soutien de la municipalité à de nombreux projets associatifs dans les domaines artistiques et culturels (290 609 € en 2018).

#### - Sport

Pour Tarbes, le sport constitue un outil éducatif et de cohésion sociale, qui contribue à l'animation des quartiers en veillant à ce que nul ne soit écarté de l'accès à la pratique.

La diversité des équipements, le soutien aux clubs et associations sportives de proximité, l'initiation sportive municipale au sein des écoles, sont donc une priorité pour la ville (vacances tarbaises sportives, coupons sport, projet montagne, assises du sport, fête du sport...). Le montant total des subventions versées dans le domaine sportif en 2018 s'élève à près de 1.500.000 €. Sur les trois dernières années, la Ville de Tarbes a consacré plus de 5% de son budget total au sport.

Depuis 2016, la ville de Tarbes est engagée dans un programme de coopération européenne transfrontalière destiné à favoriser la pratique d'une activité physique régulière et à lutter contre la sédentarisation. Ce projet partagé avec trois autres partenaires (ville de Huesca, universités de Saragosse – antenne de Huesca et des Pays de Pau et de l'Adour – antenne de Tarbes) vise prioritairement, à améliorer la santé des publics défavorisés, des publics vulnérables spécifiques (obèses et personnes en sortie de pathologie) des jeunes (public scolaire).

Les actions portées par la Ville de Tarbes consistent à offrir aux habitants des quartiers prioritaires une aide grâce à un suivi individualisé, des séances d'activité physique en petits groupes et des bilans réguliers, pour leur permettre d'avoir une pratique autonome au terme des 9 mois de prise en charge.

La Ville de Tarbes veut parfaire cette action en créant une nouvelle infrastructure de sports santé adaptée, en réhabilitant l'ancienne piscine du Lycée Marie Curie (coût estimé à 800 000 €).



Atelier boxe – Crédit Photo : GIP PV

#### - Action sociale et solidarité

La ville de Tarbes développe, à travers son CCAS de nombreuses actions qui s'adresse à tous de la petite enfance aux personnes âgées. Au nombre des dépenses liées à l'effort de solidarité, on retient notamment :

- La présence de 4 crèches collectives au fonctionnement diversifié pour s'adapter aux situations les plus diverses et tenir compte des besoins des personnes les plus en difficulté.
- Les interventions nombreuses auprès des séniors par la fourniture de nombreux services (téléalarme, livraison de repas à domicile, séniors en forme, animations diverses...)
- Fonctionnement d'une épicerie sociale (Programme « promouvoir la santé par une alimentation équilibrée »...)
- Atelier de Gepetto : lieu d'accueil parents/enfants, anonyme et gratuit, ouvert à toutes les familles, pour les enfants âgés de quelques mois à 6 ans.

- Subvention de la ville de Tarbes au CCAS pour 2018 : 1 620 000 €.
- Autres subventions d'action sociale au titre de 2018 : 94 610 €.

#### - Action sociale et solidarité

La ville de Tarbes développe, à travers son CCAS de nombreuses actions qui s'adresse à tous de la petite enfance aux personnes âgées. Au nombre des dépenses liées à l'effort de solidarité, on retient notamment :

- La présence de 4 crèches collectives au fonctionnement diversifié pour s'adapter aux situations les plus diverses et tenir compte des besoins des personnes les plus en difficulté.
- Les interventions nombreuses auprès des séniors par la fourniture de nombreux services (téléalarme, livraison de repas à domicile, séniors en forme, animations diverses...)
- Fonctionnement d'une épicerie sociale (Programme « promouvoir la santé par une alimentation équilibrée »...)
- Atelier de Gepetto : lieu d'accueil parents/enfants, anonyme et gratuit, ouvert à toutes les familles, pour les enfants âgés de quelques mois à 6 ans.

- Subvention de la ville de Tarbes au CCAS pour 2018 : 1 535 600 €.
- Autres subventions d'action sociale : 98 330 €.

- Vie associative

Dans les quartiers prioritaires, le soutien à la vie associative et à l'engagement citoyen est au cœur des enjeux d'amélioration de la cohésion sociale. Les associations y jouent en effet une fonction majeure dans le maintien du lien social, l'animation sociale, sportive ou culturelle.

Ainsi la municipalité accompagne les associations et leurs projets à travers des subventions annuelles (87 730 € en 2018). Ce soutien à la vie associative trouve également une traduction à travers un programme de d'entretien important des équipements qui leur sont mis à disposition, lieux d'appui pour l'identité et la vie des quartiers (205000 € en 2018) et un nouveau projet : réhabilitation de la maison des associations du Quai de l'Adour avec un nouvel espace dédié aux pratiques culturelles, amateurs et une analyse des usages modernisée : mutualisation, nouveaux espaces de rencontre et de partage d' expériences de type « tiers-lieux ».

- Cadre de vie

Parc, jardins et squares de proximité, places sont des espaces fortement appropriés par les habitants et sont le support de nombreux rendez-vous culturels, festifs, des lieux de rencontre. Ils contribuent au développement de la vie sociale et du vivre ensemble, et sont un vrai levier positif sur lequel s'appuyer tant en termes d'amélioration du cadre de vie que de vecteurs de liens sociaux mise en place de jardins familiaux, de jardins partagés, actions collectives destinées à maintenir la propreté dans les espaces publics ....

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : LES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

### ➤ Tarbes Nord (Laubadère)

#### ✘ Caractéristiques socio-démographiques (INSEE 2014)

	Quartier Prioritaire Tarbes Nord
Part des ménages imposés	16.4 %
Part des familles monoparentales parmi les ménages	20.7 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	7.7 %
Part des ménages locataires	n.d.
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	10.6 %
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	50.3 %
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	71.2 %

Source : sig.ville.gouv.fr

#### ✘ Emploi (01/09/2017)

	Quartier Prioritaire Tarbes Nord Septembre 2017
Nombre total de demandeurs d'emploi toute catégorie	519
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C	442
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A	325
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C de moins 26 ans *	71
Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi 2016 T3/2015 T3 (%)	-4.6 %

Source : Pôle Emploi

#### ✘ Prestations sociales (31/12/2016)

	Quartier Prioritaire Tarbes Nord
Nombre d'allocataires	1 080
Nombre de personnes couvertes	2 118
Nombre d'allocataires isolés	606
Nombre de familles monoparentales	197
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	81
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	196
dont couples avec trois enfants ou plus	64
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	919
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	877
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	193
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active socle	251
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	487
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	283

Source : CNAF

✘ Données OPH (31/12/2012)

<b>Part des habitants âgés de 0-25 ans</b>	<b>40%</b>
<b>Part des habitants âgés de 66 ans et plus</b>	<b>12%</b>
<b>Taux de vacance</b>	<b>2%</b>
<b>Taux de rotation</b>	<b>17%</b>
<b>% de personnes vivant seules</b>	<b>43%</b>
<b>% de familles monoparentales</b>	<b>26%</b>
<b>% de familles nombreuses</b>	<b>10%</b>
<b>Nombre d'inactifs</b>	<b>459 soit 47%</b>

➤ **Tarbes Ouest (Solazur-Debussy)**

✘ Caractéristiques socio-démographiques (INSEE 2014)

	<b>Quartier Prioritaire Tarbes Ouest</b>
Part des ménages imposés	n.d.
Part des familles monoparentales parmi les ménages	24.2 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	10.6 %
Part des ménages locataires	n.d.
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	n.d.
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	58.1 %
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	75.0 %

Source : sig.ville.gouv.fr

✘ Emploi (01/09/2017)

	<b>Quartier Prioritaire Tarbes Ouest Septembre 2017</b>
Nombre total de demandeurs d'emploi toute catégorie	295
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C	266
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A	184
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C de moins 26 ans *	50
Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi 2016 T3/2015 T3 (%)	10.1 %

Source : Pôle Emploi

✘ Prestations sociales (31/12/2016)

	Quartier Prioritaire Tarbes Ouest
Nombre d'allocataires	624
Nombre de personnes couvertes	1 206
Nombre d'allocataires isolés	390
Nombre de familles monoparentales	109
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	29
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	96
dont couples avec trois enfants ou plus	41
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	570
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	427
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	68
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active socle	138
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	245
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	141

Source : CNAF

✘ Données OPH (31/12/2012)

❖ Solazur

<b>Part des habitants âgés de 0-25 ans</b>	<b>54%</b>
<b>Part des habitants âgés de 66 ans et plus</b>	<b>7%</b>
<b>Taux de vacance</b>	<b>16%</b>
<b>Taux de rotation</b>	<b>29%</b>
<b>% de personnes vivant seules</b>	<b>41%</b>
<b>% de familles monoparentales</b>	<b>25%</b>
<b>% de familles nombreuses</b>	<b>12%</b>
<b>Nombre d'inactifs</b>	<b>267 soit 53%</b>

❖ Debussy

<b>Part des habitants âgés de 0-25 ans</b>	<b>33%</b>
<b>Part des habitants âgés de 66 ans et plus</b>	<b>13%</b>
<b>Taux de vacance</b>	<b>1%</b>
<b>Taux de rotation</b>	<b>14%</b>
<b>% de personnes vivant seules</b>	<b>63%</b>
<b>% de familles monoparentales</b>	<b>22%</b>
<b>% de familles nombreuses</b>	<b>1%</b>
<b>Nombre d'inactifs</b>	<b>267 soit 53%</b>

➤ **Tarbes Est (Mouysset / Ormeau Bel-Air)**

	<b>Quartier Prioritaire Tarbes Est</b>
Part des ménages imposés	32.6 %
Part des familles monoparentales parmi les ménages	16.6 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	5.0 %
Part des ménages locataires	75.1 %
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	7.0 %
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	36.0 %
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	53.5 %

Source : sig.ville.gouv.fr

✘ Emploi (01/09/2017)

	<b>Quartier Prioritaire Tarbes Est Septembre 2017</b>
Nombre total de demandeurs d'emploi toute catégorie	641
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C	570
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A	385
Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C de moins 26 ans *	104
Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi 2016 T3/2015 T3 (%)	3.6 %

Source : Pôle Emploi

✘ Prestations sociales (31/12/2016)

	<b>Quartier Prioritaire Tarbes Est</b>
Nombre d'allocataires	1 364
Nombre de personnes couvertes	2 491
Nombre d'allocataires isolés	834
Nombre de familles monoparentales	270
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	90
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	170
dont couples avec trois enfants ou plus	57
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	1 134
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	702
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	231
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active socle	261
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	553
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	297

Source : CNAF

✘ Données OPH (31/12/2016)

❖ Mouysset

<b>Part des habitants âgés de 0-25 ans</b>	<b>40%</b>
--	------------

<b>Part des habitants âgés de 66 ans et plus</b>	<b>12%</b>
<b>Taux de vacance</b>	<b>4%</b>
<b>Taux de rotation</b>	<b>16%</b>
<b>% de personnes vivant seules</b>	<b>43%</b>
<b>% de familles monoparentales</b>	<b>24%</b>
<b>% de familles nombreuses</b>	<b>16%</b>
<b>Nombre d'inactifs</b>	<b>158 soit 50%</b>

➤ Aureilhan (quartier des Cèdres)

✘ Données Promologis (18/06/2014)

<b>Nombre d'habitants</b>	<b>523</b>
<b>Part des habitants âgés de 0-25 ans</b>	<b>37%</b>
<b>Part des habitants âgés de 66 ans et plus</b>	<b>15%</b>
<b>Taux de vacance</b>	<b>2%</b>
<b>Taux de rotation</b>	<b>16%</b>
<b>% de personnes vivant seules</b>	<b>47%</b>
<b>% de familles monoparentales</b>	<b>24%</b>
<b>% de familles nombreuses</b>	<b>7%</b>
<b>Nombre d'inactifs</b>	<b>132</b>
<b>Nombre de demandeurs d'emploi</b>	<b>57</b>